

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL**  
**DU JEUDI 11 DECEMBRE 2008, A 19H30**

**PRESIDENCE** M. Pierre-Yves Moret, Président

**CONSEIL GENERAL** 44 Conseillers généraux sont présents

**EXCUSES** Mme Françoise Ducrest  
MM. Roger Chardonnens, Eric Guggiari, François Pythoud,  
Jean-Daniel Savoy, Hüseyin Yildiz

**CONSEIL COMMUNAL** 9 Conseillers communaux sont présents

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2008
2. Communications du Président
3. Demande d'approbation du règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions
4. Renouvellement du mandat de l'organe externe de contrôle des finances
5. Budget 2009
  - 5.1. Présentation générale du budget de fonctionnement, des investissements et du plan financier 2008-2013
  - 5.2. Rapports de la Commission financière
  - 5.3. Examen du budget de fonctionnement et des investissements
  - 5.4. Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
6. Divers

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Monsieur le Vice-Syndic, en l'absence de Mme la Syndique qui arrivera plus tard, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues du Conseil général. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance en vous adressant la cordiale bienvenue.

Je salue également le public présent, ainsi que les représentants de la presse qui sont régulièrement parmi nous.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier du 26 novembre 2008. Comme le quorum est manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Si tel n'est pas le cas, je conclus que vous êtes d'accord et que nous pouvons entrer en matière.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2008**

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal ?

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Comme d'habitude, j'ai une remarque concernant le procès-verbal. A la page 38, 2<sup>e</sup> phrase, « Selon ses dires, il n'est physiquement pas possible pour qu'une voiture des maisons à construire n'enjambe **pas** ce chemin ». Il manque la négation. En fait, les voitures de ces maisons à construire vont de toute façon enjambrer le chemin, parce que la route à construire est trop petite.

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. A la page 9, lors de mon intervention, je voulais dire **0,08** % du budget et non 0,8 %. Ma langue a fourché, excusez-moi.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. J'avais pensé qu'il y avait eu confusion avec le taux d'alcoolémie. Il n'y aura pas d'alcool ce soir avant la fin de la séance, je vous le précise. Autre remarque concernant le procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, les modifications seront portées sur le procès-verbal de la séance de ce jour.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal tel que modifié sont priés de le manifester à main levée.

***Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je vous remercie de la confiance que vous faites à ceux qui réalisent ce procès-verbal avec efficacité.

## **2. Communications du Président**

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je vous fais part de cinq brèves communications.

1. Ce soir, un nouvel aménagement plus équilibré et plus aéré de notre salle vous est offert. Vous aurez constaté que, si l'on se place du point de vue du public et des journalistes, les partis installés dans l'espace, qui va de gauche à droite, l'occupent avec toute la cohérence idéologique qui leur est propre. Nous verrons si cette disposition est plus agréable pour la communication et pour la suite des débats.
2. Le 21 novembre dernier, j'ai eu la chance de participer à la réception annuelle de promotion civique. Elle a été fréquentée par plus de 80 nouvelles et nouveaux citoyens. Merci au Conseil communal d'avoir marqué l'événement par un moment de solennité bien sûr, mais aussi par une touche festive dont la musique n'était pas absente.
3. Le 29 novembre passé s'est déroulée en campagne et par un froid piquant la 12<sup>e</sup> édition de la sortie annuelle de notre Conseil général. Merci à M. Marius Rudaz, notre vice-président, pour l'avoir organisée avec brio dans une ambiance chaleureuse et instructive. Nous avons reçu ce soir, de la part de M. Pierre-Emmanuel Carrel, les photos qui passeront lors de l'apéritif. D'autre part, notre collègue, M. Samuel Grenier, est passé à la ferme et a remis à chacun un prospectus sur cette ferme modèle. Merci encore à M. Rudaz.
4. Je vous rappelle que la mise sur pied de la Commission sur les fusions intercommunales demandée par notre Conseil général en juillet sera traitée lors du Conseil général du 5 mars 2009. Le document constitutif de la future commission vient d'être élaboré par le Bureau. Il sera mis prochainement en consultation auprès des groupes et des partis.
5. Vous avez reçu dans votre dossier la dernière mouture de notre agenda pour l'année 2009. Nous avons soupesé les différents avantages et inconvénients, tout en tenant compte aussi des besoins de l'administration et en pensant que notre souplesse était devenue proverbiale et que nous étions ainsi prêts à pouvoir être présents aux dates retenues. Il n'y a qu'un seul changement : la date de la dernière séance a été avancée du 17 au 10 décembre.

Avant d'entrer dans le vif des débats de ce soir, je suggère que les personnes qui prendront la parole soient attentives à rester concises et à se concentrer sur l'essentiel, ceci afin de favoriser la qualité et la richesse des débats. Je vous en remercie d'avance.

### **3. Demande d'approbation du règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions**

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Le message qui nous est soumis ce soir sera traité de la manière suivante. Il y aura d'abord la prise de position de la Commission financière, ensuite les commentaires du Conseil communal. Il s'ensuivra une discussion générale avec prise de position des membres du Conseil général. En cas de nécessité, nous procéderons à une lecture article par article et procéderons à des votes particuliers sur une éventuelle demande de modification d'article. Nous procéderons enfin au vote d'ensemble qui se jouera à la majorité absolue. Est-ce que cette procédure appelle des questions ? Non. Nous pouvons écouter la prise de position de la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Je vous remercie de me donner la parole. Je ferai vite pour ne pas hypothéquer mon temps de parole pour la suite, puisque vous avez souhaité la concision dans les interventions de ce soir.

Concernant ce message, la Commission financière l'a examiné le 19 novembre dernier. Elle est évidemment acquise à l'idée d'améliorer la couverture des frais, aussi dans ce domaine des prestations communales. Toutefois, elle avait souhaité que le message fasse état des taux de couverture actuels et futurs en cas d'application du nouveau tarif. Il lui a en effet semblé primordial de savoir si cette correction améliore vraiment et de combien la couverture effective des frais résultant de l'examen des dossiers par les services techniques communaux. Peut-être M. Pilloud pourra nous en dire plus tout à l'heure.

De plus, la Commission financière a proposé et obtenu de modifier l'article 6 alinéa 4 du règlement proposé initialement en maintenant le taux d'intérêt moratoire de 5 %. Ce maintien est non seulement à l'avantage de la Commune mais encore le taux de référence qui avait été proposé à l'origine, soit le taux pratiqué pour les hypothèques de 1<sup>er</sup> rang, dépend aujourd'hui exclusivement de la qualité des débiteurs et n'est plus fixé de façon linéaire. De plus, quand on voit sa chute actuelle, nous pensons qu'il faut effectivement maintenir le taux d'intérêt moratoire à 5 %, ce qui peut être une bonne affaire pour la Commune. Sous ces réserves et en attendant d'entendre M. Pilloud sur les taux de couverture, la Commission

financière propose d'approuver le nouveau règlement concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous allons donner la parole au Conseil communal.

**M. Raymond Pilloud**, Conseiller communal. L'analyse de ce toilettage de règlement de 1999 à 2008 a été comparée aussi avec ce qui se faisait dans nos communes voisines. Il est devenu, avec les ajouts que vous devriez accepter ce soir, aggro-compatible. On retrouve les mêmes terminologies et à peu près la même approche de couverture et de frais dans les communes voisines. On a ainsi fait un pas en avant dans la perception des émoluments pour l'étude de ces documents.

Une des nouveautés est la facturation à des spécialistes. La nouvelle mouture du règlement a été soumise aux communes ainsi qu'au SECA pour examen préalable. Il en est ressorti un préavis favorable avec la réserve de la suppression du terme « avocat » à l'article 4 aussi bien à l'alinéa a) qu'à l'alinéa c). Si le Service des communes propose cette suppression, c'est parce qu'il a de sérieux doutes sur la pratique de facturer aux requérants les montants faisant l'objet d'un mandat par un avocat. En effet, le Conseil communal, dans sa qualité d'autorité compétente en la matière, devrait être apte à traiter les aspects juridiques d'un dossier relevant de l'aménagement du territoire. Le Conseil communal a admis cette notion. Nous vous proposons de supprimer le terme « avocat » à l'article 4.

S'agissant de la couverture des frais, il est difficile, si on veut faire une généralité, d'imaginer quelle est la charge d'un dossier. Cela peut être une charge relativement mince quand les avis sont très vite partagés par tous les gens intervenant dans un dossier (le voisinage, la réglementation, etc.). Avec des dossiers faciles à traiter, il n'y a pas de problème de couverture. Notre personnel n'est pas non plus minuté. D'autant plus que certains dossiers peuvent changer de dicastère ; ils peuvent aller au dicastère des routes pour des notions d'accès, puis revenir à la personne qui s'occupe des bâtiments. Il n'est pas aisé d'avoir une fiche définie de l'investissement sur un dossier. Il s'agit plutôt d'une moyenne sur l'ensemble du travail annuel de nos services. Si l'on compare cette moyenne à ce qui se fait dans les autres communes, nous sommes tout à fait dans la fourchette.

Avec ce nouveau règlement, la rentrée d'argent serait de l'ordre de CHF 10'000.- supplémentaires par rapport à ce qui a été encaissé les années précédentes. La nouveauté est qu'on peut effectivement facturer les spécialistes, hormis l'avocat, aux requérants en plus de l'analyse. De plus, toutes les demandes préalables qui occupent nos services, puisque

c'est une démarche qui se fait de plus en plus pour une construction importante, bénéficie aussi, d'après la nouvelle réglementation, d'un tarif payé à part et qui permettrait en cela de couvrir les frais.

Avec ce nouveau règlement, nous aurons aussi la possibilité de contrôler le travail et, le cas échéant, de pouvoir vous renseigner sur l'exacte couverture des frais des dossiers durant ces prochaines années, tout en vous disant qu'un dossier n'est jamais le même et un petit dossier peut nous prendre beaucoup plus de temps qu'un grand. C'est un hasard.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous avons entendu le point de vue du Conseil communal avec la proposition de suppression. La parole est au Conseil général. Avant cela, M. Olivier Carrel souhaite intervenir.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Puisque la radiation de l'avocat à l'article 4 alinéas a) et c) est un élément nouveau, je voudrais savoir, au niveau de la pratique courante, si cela arrive souvent que la Commune doive mandater des avocats dans des dossiers difficiles, auquel cas cette modification pourrait engendrer des frais importants pour la Commune, ou s'il s'agit de cas rarissimes.

**M. Raymond Pilloud**, Conseiller communal. C'est vraiment très rare à ma connaissance. Nous avons le support juridique de Mme Stritt au niveau de l'administration communale qui fait du bon travail.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Bienvenue à Mme Schnyder qui arrive maintenant. Je crois que le Conseil communal a donné son point de vue. M. Gehring souhaite prendre la parole.

**M. Philippe Gehring**, Conseiller général. Le groupe radical a étudié ce message et le nouveau règlement. Nous demandons une modification de l'article 4 alinéas a) et c) pour les raisons suivantes. Le Conseil communal nous parle de toilettage et nous dit qu'il n'y aura pas de problème quant à la couverture des frais par le requérant. Le groupe radical n'est absolument pas opposé à cette idée, ni même au fait que le requérant doive couvrir les frais de spécialistes qui risqueraient d'être engendrés.

Le problème, par rapport à l'ancien règlement, c'est qu'il n'y a absolument aucune limite supérieure ni aucun droit de regard de la part du requérant sur les spécialistes engagés par la Commune avant de recevoir la facture de ces spécialistes. En cas de mandat complexe et

de nécessité de demander l'avis d'un spécialiste, et cela vaut surtout dans le cas de demandes préalables dont le maximum est fixé à CHF 500.-, on risque d'avoir des frais de spécialistes largement supérieurs aux frais de la demande préalable et qui pourraient être, à la limite, pris en charge par le requérant lui-même.

Le groupe radical demande que le requérant qui fait une demande de permis puisse savoir au départ quel est le montant maximum auquel il s'engage s'il maintient sa demande et qu'il puisse la retirer s'il estime que les frais qu'il devrait engager de par les spécialistes mandatés par la Commune seraient trop élevés. Je demande donc, au nom du groupe, une modification de l'article 4 alinéas a) et c) dans les termes juridiques tels qu'on me les a donnés en ajoutant la phrase suivante « L'engagement de tout spécialiste doit faire l'objet d'une décision préalable indiquant le montant maximal que le requérant sera appelé à payer. », ceci afin d'assurer que tout le monde prenne les bonnes décisions en toute connaissance de cause.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je vois qu'on entre déjà dans les articles. J'avais suggéré au départ une prise de position de l'ensemble des groupes comme entrée en matière. Viennent ensuite les propositions, tout à fait pertinentes, article par article. Les groupes ont-ils des remarques sur le principe général du message ? Si tel n'est pas le cas, je propose de procéder de la manière suivante. Nous allons prendre partie par partie, de telle manière qu'on puisse intégrer les différentes propositions, telles que celle de M. Gehring.

#### *I. Dispositions générales*

Art. 1 et 2, pas de remarque

#### *II. Emoluments administratifs*

Art. 3, pas de remarque

Art. 4, proposition de M. Gehring

Alinéas a) et c). L'engagement de tout spécialiste doit faire l'objet d'une décision préalable indiquant le montant maximal que le requérant sera appelé à payer.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Est-ce que, concernant l'article 4, il y a d'autres propositions de modifications ?

**M. Pierre-Alain Bossel**, Conseiller général. En tant que membre de la Commission d'aménagement depuis bientôt trois législatures, j'aimerais m'opposer à la proposition de

M. Gehring. En effet, nous vivons dans une époque qui vit sous le fantasme de la maîtrise. Il sera très difficile d'arriver à une entente préalable sur le spécialiste qu'il faut consulter à un moment donné en sachant d'avance ce que cela coûtera. Cela me paraît un peu absurde. S'il faut vraiment faire appel à un spécialiste au-delà de ce qui est mentionné ici, il faudra le faire de toute façon. Je crois que ce fantasme de maîtriser les choses jusqu'au dernier centime est un leurre. C'est surtout quelque chose qui coûte encore plus cher, car il faut faire des séances pour se mettre d'accord sur le spécialiste qu'on appelle, etc. Je crois que cette proposition complique inutilement la marche des affaires.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Voilà un point de vue. Est-ce qu'il y a d'autres remarques concernant cet article 4 ?

**M. Philippe Gehring**, Conseiller général. J'ai peut-être été mal compris par mon collègue. Il n'y a pas à discuter, dans le cadre de l'amendement que je demande, de pouvoir choisir le spécialiste. Il est juste indiqué que le requérant soit informé que la Commune va mandater un spécialiste, afin qu'il puisse, au cas où, retirer sa demande avant d'avoir des frais importants à sa charge. Cela me paraît être très logique et cela n'est pas une fantaisie de ma part.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. S'il n'y a pas d'autre remarque sur cet article 4, je propose que nous procédions au vote.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Je pense que le fait qu'on dise au requérant ce à quoi il peut s'attendre est une bonne chose. Par contre, je suis d'avis qu'en modifiant l'article, on risque de se heurter à des problèmes d'application. Comme vous le savez, on est en présence d'un règlement communal qui s'interprète selon les débats qui ont lieu ici. Je suggère qu'on en reste à cet article tel qu'il est rédigé pour éviter encore une fois des complications pour l'administration. Toutefois, nous nous engageons à informer le requérant qui serait confronté à des frais supplémentaires importants, de telle manière qu'il puisse s'en rendre compte avant. D'ailleurs, à mon avis, cela va presque de soi car on ne va pas faire CHF 20'000.- de frais sur une demande préalable. Il faut tout de même savoir que dans les dossiers, notamment dans les demandes préalables, un dialogue s'instaure. Une demande préalable est déposée par quelqu'un qui ne sait pas exactement ce qu'il veut faire, mais qui souhaite avoir un premier avis des organes de la Commune. Dès l'instant où on doit investiguer et mandater un spécialiste, il est clair qu'on doit informer et avertir le requérant. Je pense qu'il est préférable de le prévoir comme pratique de l'administration, plutôt que de l'inscrire dans le règlement, ce qui peut nous compliquer la tâche.



**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour cette précision et cette proposition.

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. Au nom du groupe PDC, nous soutenons la proposition du Conseil communal. Il nous semble que c'est implicite, comme l'a dit M. Perroud, au cas où il faudrait avoir recours à des spécialistes, on peut décider que le requérant soit informé, notamment pour des montants importants. Sinon on change beaucoup de règlements dans cette matière.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour ce point de vue. Y en a-t-il encore d'autres ?

**M. Philippe Gehring**, Conseiller général. Les débats me paraissent un peu bizarres, puisque quand on établit un règlement, on essaie de le faire le plus clair possible et ce qui est écrit n'a pas besoin d'être dit. Cela me paraissait quand même beaucoup plus logique de l'écrire directement dans l'article, plutôt que de devoir se référer chaque fois aux débats du Conseil général de ce soir pour savoir comment l'article doit être interprété. Je demande une interruption de séance pour savoir si le groupe maintient sa proposition.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. L'interruption est accordée.

*La séance est interrompue pendant 5 minutes.*

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous allons reprendre nos débats. L'interruption de séance a été demandée par le groupe PLR, à lui la parole.

**M. Philippe Gehring**, Conseiller général. Je ne vois pas, a priori, en quoi l'amendement tel que demandé générerait dans le règlement. Vous dites que ce serait difficilement applicable, je ne sais pas, c'est peut-être le fait qu'on demande une décision. Je suis d'accord de changer le texte comme suit : « ... sont à la charge du requérant selon les justificatifs et sur la base d'un devis estimatif présenté au requérant. » Il ne figure nulle part dans le texte que le requérant doit être informé et qu'on l'a avisé qu'il y aura des frais. Ce sont les deux choses fondamentales qui, pour moi, manquent au niveau du règlement tel qu'il est présenté.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Votre proposition est notée par Mme Stritt. Cela sera ensuite projeté au rétroprojecteur pour qu'on soit au clair sur le texte proposé. Est-ce qu'il y a d'autres prises de position dans les autres groupes concernant cette proposition de modification ?

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère générale. Le groupe PDC soutiendra la nouvelle version de l'alinéa 4.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Autre prise de position ?

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Nous soutenons aussi cette version.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il encore un autre groupe qui veut prendre la parole ? Nous pouvons passer au vote. Pour la clarté des décisions, Mme Stritt écrit la proposition de modification qui sera projetée ensuite.

**M. Samuel Grenier**, Conseiller général. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre position sur cette dernière présentation ?

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. S'il ne le souhaite pas, ce n'est pas nécessaire, mais on peut toujours lui demander s'il en a envie.

**M. Raymond Pilloud**, Conseiller communal. Le Conseil communal s'est concerté. Nous pouvons très bien vivre avec cette phrase complémentaire. Nous n'avions pas senti cette menace sur l'étude des dossiers, tout simplement parce qu'il est rare qu'on fasse appel à des spécialistes. Il s'agit de temps en temps d'urbanistes et cela ne représente pas de grosses dépenses.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous avons entendu le point de vue du Conseil communal. Apparemment, il y a le consensus. Nous allons éviter un vote et considérer que l'article 4 a deux modifications, celle qui vient d'être évoquée ainsi que la suppression du terme « avocat » dans les lettres a) et c).

Art. 5, pas de remarque

### *III. Dispositions communes*

Art. 6 et 7, pas de remarque

### *IV. Dispositions finales*

Art. 8 et 9, pas de remarque

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Moyennant les remarques qui ont été acquises par consensus, nous allons soumettre au vote la demande d'approbation du règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Celles et ceux qui approuvent ce nouveau règlement tel que proposé sont priés de le manifester en levant la main.

***Le nouveau règlement communal est approuvé à l'unanimité, soit 44 voix.***

#### **4. Renouvellement du mandat de l'organe externe de contrôle des finances**

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. C'est l'an passé que l'entreprise KPMG a reçu pour un an le mandat de contrôle externe des finances communales. Le mandat arrive à échéance et nous devons le renouveler ce soir. Concernant le déroulement des débats, nous allons procéder de la manière suivante. Je prie d'abord la Commission financière de nous faire part de sa proposition et de ses commentaires qui nous ont déjà été communiqués par document écrit. Nous entendrons ensuite les commentaires du Conseil communal et les prises de position des groupes et des membres du Conseil général.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. A teneur de l'article 98 de la LCo, c'est au Conseil général de désigner l'organe de révision sur proposition de la Commission financière. Le 29 mai 2007, le Conseil général avait octroyé ce mandat à la fiduciaire KPMG à Fribourg pour les raisons qui vous sont décrites dans le rapport, en particulier l'indépendance démontrée et un coût forfaitaire, somme toute modéré, de CHF 19'000.- par année, hors TVA. Le mandat de révision s'étendait sur une année avec possibilité de reconduction en cas de satisfaction.

Pour assurer une continuité dans l'examen de la situation financière délicate de la Commune et compte tenu aussi de la qualité du travail accompli durant l'exercice comptable 2007-2008, la Commission financière propose de renouveler le mandat de révision en faveur de la même fiduciaire aux mêmes conditions. Pour rassurer M. Schaller, le coût est toujours de CHF 19'000.- hors TVA jusqu'à la fin du mandat. Nous vous proposons d'établir ce mandat à trois ans, ce qui correspond à la fin de la période de législature. Cette durée doit permettre à la fiduciaire de travailler sereinement dans le long terme et d'appréhender toujours mieux les subtilités de la situation financière de notre Commune.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. La prise de position de la Commission financière est claire. Nous aimerions entendre le Conseil communal s'il souhaite prendre la parole.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Le Conseil communal est tout à fait d'accord avec cette proposition. Nous n'avons aucune objection à émettre.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Que pense le Conseil général de cette proposition ? Pas de prise de position. Il semble que l'on va dans le sens d'une décision favorable.

Celles et ceux qui acceptent de reconduire pour trois ans auprès de la fiduciaire KPMG le mandat de fonctionner comme organe de révision sont priés de le manifester en levant la main.

***Le renouvellement du mandat est approuvé à l'unanimité.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci à la Commission financière pour tout le travail de préparation.

## **5. Budget 2009**

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous voici maintenant de pleins pieds dans le gros morceau de notre soirée. A titre d'introduction et pour mémoire, la discussion qui va suivre se base sur les documents suivants qui font partie de votre dossier :

- le budget de fonctionnement, par chapitre et par nature
- le budget des investissements
- la planification financière quinquennale qui couvre la période 2008-2013

Le Bureau vous propose de procéder de la manière suivante. Présentation générale des divers documents budgétaires par le représentant du Conseil communal, M. Louis-Marc Perroud. Viendront ensuite les rapports de la Commission financière par la bouche de son président, M. Olivier Carrel, voire de M. Thomas Marthaler, vice-président. Nous aurons ensuite les interventions d'ordre général par les représentants des groupes et ensuite viendra l'examen de détails des divers budgets, budget de fonctionnement par chapitre et par nature, budget des investissements et la planification financière. Ce sera le moment d'entendre d'éventuelles remarques conclusives avant de passer au vote d'ensemble qui, je le rappelle, concerne uniquement le budget de fonctionnement 2009. Y a-t-il des questions concernant le déroulement proposé ? Il semble que cela vous convienne.

## **5.1. Présentation générale du budget de fonctionnement, des investissements et du plan financier 2008-2013**

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Comme promis, je passe la parole à M. Louis-Marc Perroud, responsable du dicastère des finances.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Le budget des communes est comme le temps, maussade. Je dis des communes, parce qu'aujourd'hui j'ai entendu à Radio Fribourg le résultat du budget de la Ville, 3,5 millions à peu près de déficit, même si elle a la chance de réaliser une opération financière importante par la vente des actions de la banque Clientis. Nos collègues de Marly ont dû faire en sorte que des postes budgétaires soient réduits pour ne pas arriver aux fameux 5 % qui représentent l'augmentation des impôts obligatoire. A Villars-sur-Glâne, malgré le fait que nous soyons maintenant en classe 2, nous avons toujours malheureusement un budget déficitaire d'à peu près 1,4 million.

Le problème du budget est l'augmentation constante des charges liées et des charges ordinaires, j'y reviendrai, et une augmentation des recettes qui ne suit pas. Par conséquent, et logiquement, le budget est toujours déficitaire. Je pense que beaucoup d'entre vous souhaitaient qu'il n'en soit pas ainsi. Nous également. Malheureusement, ce n'est pas possible. Dans l'optique de la position du Conseil communal qui est de ne pas augmenter les impôts, on doit s'attendre à avoir, à mon avis pendant quelques années encore, des budgets qui ne peuvent pas être équilibrés. Ce n'est un secret pour personne : nous avons une dette communale importante qui nécessite qu'on paie des intérêts, des amortissements à assumer, des charges liées qui augmentent. Il y a aussi les dépenses ordinaires et les dépenses d'entretien. Un patrimoine immobilier nécessite inévitablement de l'entretien. L'amélioration, du fait de notre passage en classe 2, est difficile à chiffrer avec précision. Cependant, elle n'est pas aussi importante qu'on aurait pu le souhaiter. Pourquoi ? Parce que, pour procéder aux calculs des avantages qu'il en résulte, on doit se fonder sur des années antérieures et nous n'avons pas les instruments de calcul pour extrapoler sur ce qui se passe actuellement en 2008. Il serait beaucoup trop compliqué d'effectuer un calcul sur 2005 par exemple et 2008, parce que nous n'avons pas les éléments pour le faire et le canton n'est pas disposé à travailler sur de tels calculs.

Nous voyons que l'amélioration est nette et importante, mais elle ne l'est pas autant qu'on l'aurait souhaité, parce qu'entre-temps les charges liées ont augmenté ainsi que la population de Villars-sur-Glâne. Même si, proportionnellement, on a une diminution en valeur absolue, celle-ci est relativisée par les facteurs que j'indique. Cette année, les dépenses

ordinaires augmentent sensiblement. La Commission financière l'a relevé et je pense qu'elle insistera sur cet aspect, parce que c'est sur ces dépenses-là que nous pouvons agir.

Pourquoi cette année les dépenses ordinaires augmentent-elles ? Le souci constant du Conseil communal est de maîtriser les dépenses. Ce n'est pas toujours facile et je peux démontrer que les efforts sont faits. Je prends l'un ou l'autre exemple. Les dépenses de personnel augmentent de 2,2 %. C'est un poste important parce qu'il se répète ; il s'agit d'une dépense structurelle. C'est inférieur au coût de la vie. C'est d'autant moins qu'on a normalement l'augmentation du coût de la vie qui se répercute en tout ou partie sur les salaires et l'augmentation des salaires due à l'échelle des traitements qui découle du règlement communal que nous devons appliquer. Notre Commune a plus de population, donc plus de travail. On devrait avoir normalement sensiblement plus de dépenses de personnel et bien non. On a une maîtrise de ce poste, je crois que cela ressort du budget. Certaines personnes qui s'en sont allées n'ont pas été complètement remplacées ; raison pour laquelle nous arrivons au résultat que nous vous soumettons. Ce n'est pas facile car il y a bien des secteurs dans l'administration qui demandent depuis des années d'engager du personnel, notamment les jardiniers suite à l'augmentation des travaux d'entretien résultant des nouveaux quartiers. Le Conseil communal fait un effort, à mon avis marqué, sur ce poste. Je saisis cette occasion pour remercier le personnel de la Commune qui comprend qu'il faut, par ces temps difficiles, faire un effort supplémentaire.

Si vous regardez d'autres postes - on aura l'occasion d'y revenir dans le budget de détail -, vous constaterez que les vacations du Conseil communal ont diminué. De même que le poste concernant les études. Des projets d'aménagement routiers ont été effectués à des prix très serrés ou n'ont pas été effectués parce qu'on a réussi à les éviter. L'effort est là, même si vous avez quelques difficultés à le voir. Même si l'augmentation des charges ordinaires est bien réelle, incontestable, vous pourrez vous rendre compte qu'avec le chiffre qu'on a maintenant, nous nous trouvons au niveau des comptes 2005.

Une remarque encore relative à la conception que l'on peut avoir d'un budget. Pour le Conseil communal, lorsque vous nous faites confiance en acceptant les chiffres du budget que nous vous proposons, il s'agit d'une autorisation de dépenser et surtout pas une obligation de dépenser. Croyez bien que chaque fois qu'on a une étude, peu importe l'objet, le travail, nous examinons très attentivement le dossier pour déterminer si oui ou non la dépense doit être faite. C'est ainsi que nous travaillons et c'est comme ça, à mon avis, qu'il faut continuer à travailler. Si, à la fin de l'année, il faut absolument utiliser les montants parce

qu'ils sont inscrits dans le budget, ce n'est pas, à mon avis, une bonne conception d'une gestion communale. Si la nécessité n'est pas donnée, la dépense ne se fait finalement pas.

J'ai eu l'occasion d'examiner rapidement le rapport du professeur Dafflon. Mes collègues ne l'ont pas encore vu. Vous verrez dans ce rapport que les chiffres vont manifestement dans le bon sens. Les grandes dépenses, qui augmentent sensiblement, sont les dépenses sociales et les dépenses d'enseignement. Les chiffres de l'excédent de charges selon les comptes épurés, c'est-à-dire les charges couvertes dans le ménage communal moins les dépenses extraordinaires, les rentrées extraordinaires et les amortissements sont impressionnants. En 2005, l'excédent de charges était de 6,7 millions, en 2006 il était de plus de 7 millions et en 2007 de CHF 700'000. Manifestement, l'effort est fait. Vous constaterez en regardant ce rapport que deux courbes se rapprochent. 4 années sur 5, les recettes fiscales ont été surestimées. Le compte d'assainissement des eaux usées a été pendant des années alimenté par le compte ordinaire de la Commune pour environ 1,5 million. Les déchets plus de 2 millions. La correction se fait. La courbe des dépenses diminue et celle des rentrées augmente parce que certaines décisions ont été prises. On est sur la bonne voie. Par contre, on ne peut pas changer fondamentalement la direction et passer d'un extrême à l'autre, parce qu'il y a des dépenses incontournables, notamment des dépenses d'entretien des immeubles. Il faut bien le reconnaître, cette année, elles sont à un niveau élevé.

Un mot sur la conjoncture en relation avec les dépenses qu'on vous propose. La conjoncture me fait dire deux choses. On peut avoir certaines craintes sur les recettes, parce qu'on table aujourd'hui sur une croissance négative de 1 à 1,5 % pour 2009. Il y a quelques points d'interrogation pour les recettes de la Commune de Villars-sur-Glâne concernant les personnes physiques et morales. Il y a des aléas que nous ne dominons pas, mais nous avons estimé les recettes, notamment sur les personnes morales, avec la prudence nécessaire, même si, je le répète, il y a des différences substantielles selon les années pour les rentrées d'impôts sur le bénéfice des personnes morales.

Le deuxième point qui relève de la conjoncture est l'élément anticyclique. On ne peut pas beaucoup l'utiliser à Villars-sur-Glâne, parce qu'on a beaucoup de dettes et qu'on doit se serrer la ceinture. Si vous avez des dépenses, notamment des dépenses d'entretien qu'on peut effectuer en 2009 plutôt qu'en 2010 ou 2011, il est préférable de les faire en 2009 parce qu'au moment où la conjoncture baisse, les collectivités publiques doivent, dans la mesure du possible, faire ces dépenses au moment où le cycle conjoncturel est bas plutôt qu'attendre qu'il devienne meilleur. C'est un devoir des collectivités publiques qu'on doit, à mon avis et dans la mesure du possible, assumer. C'est aussi une chose positive en relation

avec ce qui viendra plus tard. Il y a manifestement une incertitude sur la péréquation intercommunale 2011. Ce qui est fait en 2009 et 2010 ne devra pas être assumé financièrement en 2011, période où on aura peut-être une différence négative sur le coût pour Villars-sur-Glâne de la péréquation intercommunale.

Des propositions ont été faites par la Commission financière pour réduire certaines dépenses. Elles ont été en partie acceptées par le Conseil communal. Vous avez sur votre table une feuille qui modifie certains postes du budget. D'autres postes font l'objet de divergence. Je ne veux pas les prendre en détail maintenant, pour ne pas allonger inutilement.

D'une façon générale, le Conseil communal, malgré ce que l'on peut croire en examinant les chiffres des dépenses ordinaires, continue dans la direction de maîtriser les dépenses. Il faudra peut-être réfléchir encore à l'augmentation de taxes si nous voulons éviter l'augmentation d'impôts. C'est un travail qui n'est pas facile, de longue haleine et indispensable. Il faut le faire à un rythme judicieux en réduisant les dépenses de manière équitable. Il faut avoir un peu de patience ; on ne peut pas passer en une année ou deux de chiffres vraiment mauvais à un budget équilibré et sans déficit.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je vous remercie pour vos informations. C'est le moment de donner la parole à la Commission financière.

## **5.2. Rapports de la Commission financière**

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Tout d'abord, en écho aux propos de Mme la Syndique concernant la piscine de Fribourg, j'aimerais préciser d'emblée qu'à aucun moment la Commission financière ne mène une guerre sourde contre le Conseil communal.

S'agissant des dépenses, ce que j'ai entendu de M. Louis-Marc Perroud me convient tout à fait. Nous plaidons dans cette salle pour le même client, la même cause, c'est-à-dire la Commune de Villars-sur-Glâne et le rôle de la Commission financière est de faire des remarques constructives qui permettront aussi au Conseil général de prendre les décisions en toute connaissance de cause.



Le premier budget qui a été soumis à la Commission financière par le Conseil communal présentait un déficit de CHF 20'574'000.-, soit 2,8 % des recettes. La surprise de la Commission financière a été grande, puisqu'elle a mis 6 heures à la digérer dans sa dernière séance. En effet, la relégation en classe 2 de la Commune avait fait naître l'espoir d'une amélioration de la situation financière de notre Commune, puisqu'on nous répétait sans cesse depuis quelques années que c'était surtout les charges liées qui nous péjoraient.

L'examen du premier budget qui nous a été présenté a rapidement dévoilé son point faible - que M. Perroud a d'ailleurs souligné tout à l'heure - : une augmentation (vous le voyez ici sous chiffre 1) très importante des dépenses ordinaires, puisque l'augmentation est de 9,2 % ou CHF 2,5 millions par rapport aux comptes 2007, de 6,5 % ou CHF 1,810 million par rapport au budget 2008, pour atteindre pratiquement les chiffres, pourtant tant décriés, des comptes 2005. C'est un peu comme si l'annonce de la relégation en 2<sup>e</sup> division et la diminution des charges liées qu'elle engendre avait ouvert les vannes des dépenses ordinaires dans un subtil mouvement de balancier.

La Commission financière demandait au Conseil communal des réductions dans certains postes de ce budget et a demandé que ces réductions se montent à CHF 586'650.- pour aboutir à un budget avec un déficit de fonctionnement de CHF 988'000.-. J'insiste sur le fait que les réductions proposées par la Commission financière ne touchaient aucun poste sensible qui soit lié, par exemple, au personnel, à l'enseignement, aux affaires sociales ou aux vacations du Conseil communal. Ces demandes de réduction ne remettaient pas non plus en cause de façon fondamentale l'important entretien prévu en 2009 pour certains immeubles communaux défraîchis.

Le Conseil communal a suivi la Commission financière que très partiellement en acceptant une réduction totale du budget de CHF 158'500.-. Vous trouverez les CHF 58'500.- sur la feuille qui vous a été donnée. Les CHF 100'000.- correspondent au déplacement d'un projet de terrain de football du compte de fonctionnement dans le compte des investissements. La Commission financière continue à estimer, en l'état, que les réductions proposées aujourd'hui par le Conseil communal ne sont pas suffisantes pour les raisons suivantes.

Si on prend les quatre chapitres où les demandes de réduction de la Commission financière étaient effectives, on aurait les chiffres suivants :

- pour le chapitre Administration, on a une augmentation de 14,4 % par rapport aux comptes 2007 et de 5,3 % par rapport au budget 2008

- dans le chapitre Culture, sport et loisirs, nous avons une augmentation dans le budget 2009 de 20,4 % par rapport aux comptes 2007 et de 9,2 % par rapport au budget 2008
- dans le chapitre Transports et communications, nous avons une augmentation de 15,7 % par rapport aux comptes 2007 et de 6,5 % par rapport au budget 2008
- dans le chapitre Protection et aménagement de l'environnement, nous avons une augmentation de 40 % par rapport aux comptes 2007 et de 17,2 % par rapport au budget 2008.

Si l'on consolide les augmentations de ces quatre chapitres, on aboutit à une augmentation de CHF 1'863'000.- par rapport aux comptes 2007 et CHF 846'000.- par rapport au budget 2008. Cette augmentation est évidemment plus importante que l'augmentation des recettes fiscales de la Commune et ne peut donc que péjorer sa situation structurelle. En l'état, le budget qui nous est proposé est encore inacceptable pour la Commission financière qui renonce pourtant à ce stade à émettre un préavis négatif. Elle proposera, en effet, les réductions lors de l'examen de détail du budget et, suivant les décisions du Conseil général, délivrera son préavis à la fin de l'examen de détail.

Pour terminer, en ce qui concerne les recettes, en particulier les impôts encaissés, la Commission financière relève qu'ils ont effectivement été prudemment estimés, ce qui peut laisser présager de bonnes surprises, même si la récession économique pointe son nez dans notre pays. N'oublions pas toutefois que cette récession a aussi un effet positif pour la Commune de Villars fortement endettée, les taux d'intérêt demeurent excessivement bas. Voilà ce que j'avais à dire au niveau de la discussion générale. Nous reviendrons pour la discussion de détail pour chaque poste du budget.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous allons maintenant donner la parole au Conseil général. Avant de passer à l'examen de détail chapitre par chapitre, nous allons entendre d'une manière générale les interventions des représentants des groupes et des Conseillers généraux. Ensuite viendront les éventuelles réponses du Conseil communal aux interpellations du Conseil général. La discussion générale est ouverte. Les représentants des groupes souhaitent-ils intervenir ? Je précise que les interventions individuelles se feront dans un deuxième temps.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Lors de sa réunion de préparation du 4 décembre 2008, le groupe PCS/MO a longuement analysé le budget 2009 qui nous est proposé ce soir. Il en ressort une grande déception face à un nouveau déficit budgétisé à 1,5 million et ce

malgré le passage en classe 2 de notre Commune. Sans ce passage en classe 2, le déficit serait de près de 5 millions.

Après un échange d'idées, notre groupe voit deux possibilités d'agir, tant il est vrai que l'on ne peut pas continuer à cumuler les déficits de nos budgets de fonctionnement. Pour rappel, déficit de 3,5 millions sur les comptes 2006, 1,5 million sur les comptes 2007, 2,5 millions budgétisés pour 2008 et maintenant 1,4 million, soit un total de près de 9 millions de déficit cumulé en 4 ans, déficit qui s'ajoute à la dette qui, elle, aujourd'hui avoisine les 100 millions.

Les deux actions que nous avons envisagées sont les suivantes :

1. reprendre chaque poste et essayer de grappiller quelques milliers de francs par-ci par-là
2. avoir une vision de type « hélicoptère » et tenter de tirer des conclusions constructives qui assurent le futur de notre Commune.

La première action n'a pas été retenue par notre groupe : il nous paraît en effet fastidieux de traverser tout ce budget, encore une fois pour grappiller quelques milliers de francs. Nous savons que plus de la moitié de nos charges sont liées et nous ne voulions pas refaire le travail déjà fait par le Conseil communal concernant les charges non liées. Ce travail a été fait, nous en avons la conviction, avec soin et consciencieusement, il n'y a pas de raison de le refaire.

Nous avons la conviction que le mal est beaucoup plus profond !

C'est donc naturellement que nous avons travaillé la 2<sup>e</sup> action, à savoir prendre du recul face à ce budget. Nous avons fait les constats suivants :

1. Après avoir diminué durant 2 ans, les charges non liées recommencent à augmenter. Nous avons la conviction que les possibilités d'économie ont atteint leur limite. En tant que groupe soucieux du bien commun et du soutien nécessaire à apporter aux plus défavorisés de notre société, nous ne voulons pas de coupes douloureuses dans le domaine social et encore moins dans l'enseignement qui, pour nous, représente un investissement capital pour le développement des nouvelles générations.
2. Le déficit cumulé est de 9 millions depuis 2006.
3. La dette avoisine les 100 millions (soit env. CHF 9'000.- par habitant) et la charge y relative est de 3 millions environ. 3 millions : c'est le double du déficit de notre budget 2009.
4. Nous n'avons depuis longtemps plus aucune marge d'autofinancement.
5. Nous devons emprunter pour faire tourner le ménage communal.

6. La marge de manœuvre sur les charges non liées reste très faible : l'essentiel ayant été fait ces deux dernières années par le Conseil communal.
7. Les augmentations de la taxe immobilière et de la taxe sur les eaux, deux taxes acceptées par le Conseil général, n'ont pas suffi pour arrêter l'hémorragie.
8. Le Conseil communal a eu la sagesse, surtout en ces temps très incertains, de ne pas surévaluer les rentrées fiscales.
9. Le taux fiscal de Villars-sur-Glâne est de loin le plus bas de l'agglomération et du reste du district.
10. Rien de prévu pour le surcoût social prévisible en 2009 lié à la situation économique actuelle.

Que faire au vu de ces constats ?

On ne peut décemment pas demander beaucoup plus au Conseil communal. De gros investissements ont été consentis sous l'ancienne législature ; le Conseil communal actuel ne peut qu'en prendre acte et gérer au mieux les conséquences financières de ces investissements.

Comme déjà évoqué, notre groupe ne veut pas que des décisions douloureuses soient prises en termes de coupes financières dans les domaines sociaux ou de l'enseignement. Pour ce faire, des moyens suffisants doivent exister.

En conséquence, il ne nous paraît pas raisonnable de discuter sur un budget qui n'assure manifestement pas la sécurité financière de notre Commune sur le long terme. Il est donc inutile d'essayer de faire des propositions d'économie de bouts de chandelles sur le budget qui nous est présenté ce soir. Nous voulons plutôt demander au Conseil communal de nous présenter un budget qui tienne compte d'une volonté politique commune du Conseil général et du Conseil communal d'assurer la sécurité financière de notre Commune.

Nous demandons donc formellement le renvoi de ce budget, pour laisser au Conseil communal la possibilité de nous présenter un budget équilibré, non pas en agissant encore sur les dépenses, mais en réfléchissant sérieusement à une augmentation des recettes. Nous n'échapperons pas, Mesdames et Messieurs, à une augmentation d'impôts, que vous le vouliez ou non ! Toutes les communes environnantes l'ont fait ou sont en passe de le faire ; Villars-sur-Glâne n'échappera pas à la règle. Dans ce contexte, nous attendons aussi du Conseil communal une communication claire et convaincante non seulement vers le Conseil général, mais aussi et surtout vers notre population.

Notre population doit comprendre que le report constant des charges de la Confédération vers les cantons et des cantons vers les communes a atteint ses limites. Il est facile pour le canton de rembourser sa dette avec l'or reçu de la Banque nationale, de prendre des décisions, dont les charges vont aux communes, etc. C'est ce que nous appelons l'effet cascade. La population doit comprendre que nous sommes arrivés au bout de l'exercice et que si elle souhaite que les services dont elle a pu bénéficier, à juste titre, jusqu'à maintenant se poursuivent, il faudra bien que la Commune les assume.

Afin de permettre à chacun de faire sa réflexion et de pouvoir l'exprimer en toute liberté, nous demandons que le vote de notre proposition de renvoi se fasse à bulletin secret.

En conclusion, chers collègues du Conseil général, notre groupe vous demande de soutenir notre proposition. Nous ne pouvons pas changer le passé, mais nous pouvons, oui, nous pouvons, prendre aujourd'hui une décision qui influencera favorablement notre avenir, nous en sommes convaincus. « Yes we can » serait-on tenté de dire.

Mesdames et Messieurs, nous avons été élus pour assurer le bien commun. On dit bien « Commune » de Villars-sur-Glâne. Nous avons donc une responsabilité importante à cet égard en tant qu'élus ; cette responsabilité implique aussi une réflexion sur l'héritage que nous laisserons à la prochaine génération. Nous espérons que cette notion de responsabilité intervienne dans votre réflexion. Il s'agit aujourd'hui de prendre une décision non pas de gauche ou de droite : il s'agit aujourd'hui ensemble de décider du bien et de la viabilité de notre Commune.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci à M. Dietrich pour son intervention. La parole est au groupe socialiste.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Le groupe socialiste soutient le budget proposé par le Conseil communal. Accepter un budget déficitaire n'est jamais très agréable, surtout après tous les espoirs que l'on a eus après le passage de Villars-sur-Glâne en classe 2. Notre Commune a une certaine inertie et il était illusoire de penser qu'on pouvait rétablir une situation quasi-catastrophique en trois exercices financiers. Le Conseil communal réalise depuis plus de deux ans maintenant d'importants efforts pour économiser partout où il le peut. Sans cette prise de conscience et une politique prudente, la Commune serait probablement dans une situation bien plus délicate. Il reste bien sûr une certaine marge de manœuvre pour faire des économies. La Commission financière propose d'ailleurs un certain nombre de postes sur lesquels épargner. Je ne vais pas entrer maintenant dans le détail,

mais certaines économies ne nous paraissent pas acceptables, car elles atteignent indirectement des postes qui touchent au bien-être de la population et beaucoup de ces économies consistent à repousser des investissements plutôt qu'à les éliminer. Que le déficit soit, pour nous, de 1,5 million ou 1 million, cela ne change pas radicalement la donne. C'est pourquoi le groupe socialiste soutient le travail d'économie qui a été effectué de manière constante et raisonnable par le Conseil communal et par conséquent accepte ce budget.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour cette intervention. La parole est au parti libéral radical.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. Lors de sa séance du 9 décembre 2008, le groupe PLR a pris connaissance du budget 2009. Malgré la relégation de notre Commune en classe 2, nous devons déplorer que les dépenses augmentent de 2,5 millions de francs par rapport à 2007, ce qui constitue une augmentation de 9,2 %. En outre, le déficit budgété se monte à CHF 1'465'575.-. Cela correspond à un taux de 2,62 %, lequel se situe heureusement en-dessous de la cote d'alerte de 5 %.

Notre groupe accepte d'entrer en matière sur le budget présenté. Il se réserve toutefois la possibilité d'accepter ou de refuser le budget en fonction des réductions de dépenses qui auront ou n'auront pas été acceptées par le Conseil général lors de l'examen de détail. Il attend dès lors les propositions de la Commission financière, dont il salue le travail méticuleux dans l'analyse des différents postes. Il estime également que, si un poste fait l'objet d'une réduction, il est exclu de vouloir attribuer le montant économisé à un autre poste selon un système de vases communicants. Ainsi, les réductions décidées devront exclusivement servir à réduire le déficit.

Pour l'avenir, le PLR estime qu'il faut poursuivre les efforts d'économies et maintenir une politique budgétaire stricte. En particulier, il est exclu que l'on se repose sur l'oreiller de paresse que constituerait l'augmentation du taux d'imposition. Il est parfaitement possible de s'en tenir au taux actuel pour autant que l'on respecte les principes suivants :

1. Le catalogue des prestations fournies par la Commune ne doit pas être accru. En n'augmentant pas les tâches communales, nous parviendrons logiquement à stabiliser les dépenses.
2. Les efforts d'économies doivent être entrepris dans tous les dicastères, sans tabou. En effet, si nous avons accepté, ces dernières années, des réductions dans nos dépenses sociales (par exemple, réduction de l'aide au logement), d'autres améliorations sont

envisageables. Il est certainement possible, dans certains domaines, de faire tout aussi bien avec moins, c'est-à-dire de maintenir les prestations, mais avec des moyens réduits.

3. La raison d'être de chaque dépense doit être analysée avec rigueur. Si l'on veut remplacer une machine, c'est parce que l'ancien appareil est en bout de course et non parce que, « selon l'habitude », on doit remplacer une machine d'un certain type à l'écoulement d'une certaine période. Par exemple, si on estime qu'une tondeuse dure normalement dix ans, mais que, au bout de cette période, une tondeuse particulière donne encore satisfaction, il n'y a aucune raison de la remplacer, à moins, bien évidemment, que les frais d'entretien ne dépassent la mesure du raisonnable.

Ainsi, si nous tirons tous à la même corde, nous pourrions maintenir des prestations de qualité, à un coût raisonnable et supportable par nos contribuables.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je vous remercie également pour votre intervention.  
M. Hubert Schaller, pour le parti démocrate-chrétien.

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. Avant de prendre position au nom de notre groupe, j'aurais une question à poser au Conseil communal. Dans le message, il est écrit : « une forte augmentation des dépenses liées cantonales ». Je ne sais pas si toutes les positions signalées « DL » dans le budget sont complètes, mais un rapide calcul montre qu'il y a des réductions de 1,5 million et des augmentations de 1,1 million. Ma conclusion est que les dépenses liées cantonales n'ont pas augmenté dans leur ensemble. J'aimerais avoir une précision de la part du Conseil communal.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il encore d'autres interventions ? Y a-t-il encore des interventions individuelles de la part de certains Conseillers généraux ?

**M. Julien Chavaz**, Conseiller général. J'aimerais réagir à l'intervention de M. Dietrich, car cela concerne tout de même une proposition de renvoi. Elle a le mérite de la clarté et de l'honnêteté et de parler pour la première fois de quelque chose que tout le monde, au sein de cette salle, pense tout bas mais que personne ne dit tout haut. Je ne vous cacherais pas que le groupe libéral radical est opposé à une augmentation d'impôts, mais au moins nous voilà prêts à débattre sur une base claire.

M. Dietrich souhaite que le Conseil général s'économise l'exercice fastidieux de grappiller des dépenses à gauche à droite. Il a même parlé d'économies de bouts de chandelles. Je ne

suis pas d'accord sur ce point. La Commission financière, après de longues heures de débat très consensuel, a prouvé qu'il y avait des possibilités de faire des économies et pour des montants qui ne correspondent pas à des bouts de chandelles, puisque la Commission financière a proposé pour près de CHF 500'000.- d'économies, ce qui correspond à un tiers du déficit. Cela me paraît quelque chose de substantiel. Il est faux d'affirmer que nous n'avons plus aucune marge d'autofinancement. Je pense que les chiffres du professeur Dafflon, que je n'ai pas encore, tendront à le prouver. Une fois que nos comptes seront épurés des amortissements et autres charges et recettes extraordinaires, nous avons encore de la marge d'autofinancement. A mon avis, le budget 2009 est même, de ce point de vue, positif.

M. Dietrich a également demandé une communication claire et convaincante du Conseil communal. Je crois que nous sommes 50 à le souhaiter. Le Conseil communal nous a dit qu'il ne veut pas d'augmentation d'impôts (cela a le mérite d'être clair) et qu'il est convaincu d'être sur la bonne voie et que les chiffres du professeur Dafflon tendront à prouver cette affirmation. J'ai trouvé cette communication claire et convaincante.

Concernant l'intervention de M. Dietrich et de son groupe, je trouve que l'on devrait débattre de la question de savoir si le Conseil général peut précéder le Conseil communal dans une volonté d'augmentation des impôts. Sur le papier il le peut, mais cela se fait très rarement dans les législatifs qui nous entourent et, à mon avis, cela correspondrait presque à un manque de confiance vis-à-vis du Conseil communal. Si celui-ci a une stratégie claire depuis le début de la législature (continuer une politique stricte sans augmenter les impôts) et que le Conseil général précéderait le Conseil communal en voulant augmenter les impôts, j'apparente cela à un manque de confiance que je regrette, parce que je trouve qu'en l'état actuel, le Conseil communal et son ministre des finances méritent notre confiance.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour cette intervention. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Je précise d'emblée que je suis le représentant du groupe et c'est à ce titre que je m'exprime. Dans les discussions que nous avons eues au sein de notre groupe, il s'agissait de mettre en rapport les CHF 500'000.- par rapport aux 59 millions du budget et aux 9 millions de déficit depuis le début de la législature. Il fallait le voir dans ce sens-là et non pas en relation avec le travail qui a été fait par la Commission financière. Cela faisait partie de notre réflexion que nous avons appelée « vue d'hélicoptère ». C'est vrai que la communication du Conseil communal de ce soir a été très



claire. Je souhaite que cette communication continue envers le Conseil général mais aussi envers la population. A cet égard, le bulletin communal pourrait servir davantage d'outil de communication vis-à-vis de la population.

Par rapport à l'augmentation d'impôts, le Conseil communal doit nous présenter un budget équilibré en agissant sur les dépenses et en réfléchissant à une augmentation des recettes. Cela laisse ouvert à plusieurs possibilités. De notre point de vue, nous estimons que, compte tenu de la situation, il sera difficile d'échapper à une augmentation d'impôts. Mais s'il y a d'autres propositions, elles seront naturellement les bienvenues. Comme l'a dit M. Chavaz, notre idée est qu'une fois au moins quelqu'un ose lancer ce débat.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. D'autres remarques individuelles du Conseil général ?

**M. Julien Chavaz**, Conseiller général. Merci à M. Dietrich. J'invite toutes les Conseillères générales et tous les Conseillers généraux à examiner la dernière page du plan financier. Un plan financier est un exercice que certains qualifient d'alibi, mais il donne quand même certaines indications que je trouve très intéressantes. Vous voyez à la toute dernière ligne de la dernière page, au fond l'élément le plus important et à mon avis le plus intéressant de ce plan financier, le taux d'impôt virtuel, si vous me passez l'expression, qui serait nécessaire à la couverture des charges prévues selon le plan financier. Vous constatez à votre grande stupéfaction que ce taux augmente chaque année. Ce sera donc ma dernière remarque sur la proposition d'augmentation du taux d'impôts cette année. Si on peut discuter d'une augmentation du taux d'impôts, on doit tout de suite se poser une deuxième question, à savoir comment faire en sorte que l'augmentation votée aujourd'hui ne soit pas de nouveau augmentée l'année prochaine et ainsi de suite. Tant qu'on n'a pas de réponse à cette question, on ne peut pas se permettre d'augmenter les impôts.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci de cette précision. On voit que les documents sont analysés avec perspicacité. Je crois que les interventions du Conseil général sont terminées. Je donne la parole de nouveau au Conseil communal pour répondre aux interventions qui ont été faites.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Concernant la question de M. Schaller - peut-être n'ai-je pas été suffisamment clair dans mes propos d'entrée en matière -, les dépenses liées en absolu, si on prend le tableau établi par le service des finances, diminuent. Elles diminuent parce que nous sommes en classe 2. Mais nous avons voulu dire que la diminution n'est pas aussi sensible que nous l'espérons, parce que les dépenses

augmentent annuellement de façon importante. Elles augmentent aussi parce que la population de Villars-sur-Glâne augmente. Par conséquent, les chiffres de 2005 ne sont plus d'actualité et comme la clé de répartition tient compte du nombre d'habitants, la diminution que nous obtenons grâce à la classe 2 est sensiblement plus basse que celle que nous escomptions. Malgré cela, les dépenses liées cantonales, comme les dépenses liées par convention, augmentent sensiblement. C'est une tendance récurrente. On voit que sur 5 ou 6 ans elles augmentent beaucoup plus que les dépenses ordinaires qui, cette année, sont un peu plus élevées.

Concernant la proposition de renvoi du budget, le Conseil communal ne peut pas la suivre. Nous avons besoin d'un message clair de votre part. Pour moi, il n'y a pas 36'000 façons pour qu'il soit clair : ou vous nous dites de réduire encore les dépenses ou vous nous dites d'augmenter les impôts. Mais si vous renvoyez, nous devons savoir ce que nous devons faire. Nous vous disons ce que nous voulons faire : continuer dans la voie choisie, c'est-à-dire maîtriser les dépenses dans une mesure raisonnable. Il n'est pas possible, je crois que nous sommes clairs et transparents, de parvenir aussi rapidement qu'on le voudrait à un équilibre budgétaire, parce que les chiffres représentent la réalité que je vous ai décrite.

D'autres pistes existent ; j'ai parlé de l'augmentation d'autres taxes. Le rapport du professeur Dafflon relève que le compte d'enlèvement des déchets est déficitaire depuis de nombreuses années. Nous avons déjà examiné cette question et nous pourrions encore l'examiner. Nous pourrions encore augmenter des taxes, en application du principe, parfaitement justifié à mon sens, de la couverture des frais.

Si on parle de hausse d'impôts, cela signifie que l'on veut changer de stratégie. A mon avis, cela doit faire l'objet d'un débat réfléchi. Je pense qu'il serait judicieux que la Commission financière, durant l'année qui précède le budget, évoque au Conseil général l'augmentation des impôts. Sans réflexion approfondie, on ne peut pas changer subitement et totalement de ligne de mire et augmenter les impôts. Je le répète, ce n'est pas l'objectif du Conseil communal.

On nous dit d'économiser et de ne pas changer les machines inutilement. Croyez-moi, c'est ce que nous faisons. Mais, pour être honnête, en qualité de chef des finances, je ne passe pas une journée à regarder si vraiment la machine doit être changée. Il est inévitable qu'on fasse un minimum confiance. Le mot d'ordre est clair : ce n'est pas parce qu'une machine a 15 ans qu'on doit la changer. On la change lorsqu'il est inévitable de le faire, sinon cela nous coûte plus en entretien que le fait de changer cette machine.

Vous devez comprendre que, de 6 millions d'excédents de dépenses dans les comptes épurés en 2005, de 7 millions en 2006, on ne peut pas arriver à 2 millions de recettes ou à des comptes équilibrés une année plus tard. Je répète que si vous renvoyez le budget, il faut que le message soit clair. Nous estimons que nous allons dans une direction déterminée et qu'il faut du temps. Je souhaite que vous approuviez ce que nous vous proposons.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour cette intervention. Nous avons entendu les interventions de la Commission financière, du Conseil général et du Conseil communal.

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. J'avais précisé que j'attendais les explications du Conseil communal concernant les dépenses liées avant de donner la position de notre groupe. Je suis choqué qu'on puisse écrire « une forte augmentation des dépenses liées cantonales » et nous dire ensuite qu'elles ont diminué. J'avoue que c'est choquant et j'espère que cela ne se reproduira pas. On n'épiloguera pas sur ce point, puisque ce n'est pas cela qui va changer le budget. Toutefois, je souhaiterais qu'à l'avenir on soit un peu correct dans ce qu'on dit, car finalement on accuse presque le canton, ce qui ne devrait pas être le cas dans cette matière.

A part cela, le groupe PDC soutiendra des propositions de réductions du budget. Nous sommes, par contre, en faveur de l'entrée en matière du budget.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je crois que nous avons tous les éléments pour poser la question au groupe PCS/MO : maintenez-vous votre demande de renvoi du budget ? La demande est maintenue. Vous avez lié votre demande à un vote à bulletin secret. Il faut le soutien de neuf personnes dans cet hémicycle, soit 1/5 des membres présents, pour qu'un vote à bulletin secret soit accepté.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du groupe PCS/MO de faire un vote à bulletin secret pour la demande de renvoi sont priés de le manifester en levant la main.

***La demande de vote à bulletin secret n'est pas acceptée.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Par contre, la demande de renvoi en tant que telle sera soumise au vote à main levée.

Celles et ceux qui acceptent la demande de renvoi du budget 2009 proposée par le groupe PCS/MO sont priés de le manifester par main levée.

***Le renvoi est refusé par 37 voix contre 6 oui et une abstention.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Avant d'entrer en matière sur l'examen du budget, je vous propose de faire cinq minutes de relaxation.

*La séance est interrompue pendant 5 minutes.*

### **5.3. Examen du budget de fonctionnement et des investissements**

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. L'examen de détail des divers budgets passera en revue les documents suivants :

- le budget de fonctionnement par chapitre et par nature
- le budget des investissements
- la planification financière 2008-2013

Cet examen de détail se fera toujours dans l'ordre de parole suivant : le Conseil communal, la Commission financière, les groupes et les membres du Conseil général.

Je rappelle que le budget de fonctionnement est le seul budget qui fera l'objet d'un vote final. Même si cela me paraît peu indiqué ce soir, je rappelle toutefois qu'au vote final, aucun dépassement du total des dépenses prévues par le Conseil communal n'est possible. Que toute éventuelle proposition d'augmentation d'un poste devra être compensée par une diminution équivalente dans un autre poste ou par des recettes supplémentaires. Ce préambule étant posé, nous allons passer à l'analyse chapitre par chapitre.

#### Budget de fonctionnement 2009

##### *Chapitre 0 Administration*

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Vous avez pu constater qu'au poste 0.20.310, nous avons accepté une diminution d'un montant de CHF 10'000.- par rapport au budget initial, portant ainsi ce poste à CHF 70'000.-, conformément à ce qui nous était suggéré par la Commission financière.

Pour le poste 020.317 Frais de réceptions et de manifestations, la Commission financière nous demandait de le diminuer, mais nous avons maintenu le montant de CHF 75'000.- au

budget. Ce poste comprend le souper du personnel de la Commune, du Corps enseignant, les différentes invitations qui peuvent être faites dans le cadre des sociétés actives à Villars-sur-Glâne. Il y a également la fête pour le nouveau préfet et la fête du 1<sup>er</sup> août. Ce poste n'a pas augmenté ; il est constant depuis 2006. Je peux vous dire que pour 2008, nous n'avons pas intégralement utilisé le montant prévu dans ce poste. Nous pratiquons, comme je vous l'ai dit, une politique qui consiste à économiser mais de manière raisonnable. Nous recevons des demandes de vin d'honneur et nous ne disons pas toujours non, parce que nous estimons que ce n'est pas judicieux. Nous pensons que le chiffre indiqué au budget est justifié et nous vous assurons que, pour ce poste comme pour les autres, l'argent du contribuable de Villars-sur-Glâne est dépensé avec rigueur et parcimonie. Je n'ai pas d'autres remarques.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour votre intervention. La parole est à la Commission financière pour le chapitre 0.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. On commence par des économies de bouts de chandelles chères à M. Jacques Dietrich. Au poste 020.317, la Commission financière demande de réduire ce poste de CHF 75'000.- à CHF 40'000.-, ce chiffre étant celui retenu dans les comptes 2007. Il s'agit d'une réduction de CHF 35'000.-.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Est-ce la seule modification pour ce chapitre ?

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Pour le chapitre 0, oui.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. La parole est au Conseil général pour ce même chapitre.

**M. Benjamin Gasser**, Conseiller général. Le groupe socialiste regrette que la Commission financière propose une telle coupe au poste 020.317. En effet, elle se base sur le chiffre de CHF 40'000.-, ce qui correspond à ce qui avait été utilisé en 2007 pour les frais de réceptions et de manifestations. Ce chiffre correspond, en partie, au fait qu'en 2007, il n'y a pas eu de feu d'artifice lors de la fête nationale du 1<sup>er</sup> août.

La fête du 1<sup>er</sup> août est une des dernières occasions que la Commune offre à l'ensemble des citoyennes et citoyens de Villars-sur-Glâne de se rencontrer dans un lieu commun. Qui d'entre vous, chers Collègues, n'a jamais pris plaisir à partager un verre lors du feu d'artifice du 1<sup>er</sup> août ?

Si nous commençons à couper dans de tels postes, ça devient grave. Ne poussons pas une politique d'austérité extrême jusqu'à priver nos concitoyens de petits plaisirs comme celui-ci. Il est de notre devoir, en tant que représentants de la population, de montrer que leur voix et leurs intérêts sont pris en compte dans nos réflexions.

Donnons notre pleine confiance au Conseil communal qui saura gérer cette manne de CHF 75'000.- pour mener à bien les différentes manifestations pour les citoyennes et citoyens de la Commune de Villars-sur-Glâne. Notre groupe a pleinement confiance dans le fait que le Conseil communal saura gérer cet argent au plus près de sa conscience et qu'il ne le dépensera pas pour de mondains dîners à 5 plats ou dans des réceptions hors de prix. Enfin, le groupe socialiste se réjouit de partager un verre avec quiconque d'entre vous sous le resplendissant feu d'artifice du 1<sup>er</sup> août 2009. On pourrait même y inviter les citoyennes et citoyens de la capitale.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Je ne crois pas que la Commission financière ait demandé d'annuler la fête du 1<sup>er</sup> août. Il s'agit simplement d'une enveloppe de CHF 40'000.-. Nous faisons aussi confiance au Conseil communal pour utiliser judicieusement cette enveloppe, non pas de CHF 75'000.- mais de CHF 40'000.-. Il n'a jamais été question d'annuler la fête du 1<sup>er</sup> août.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Vous sous-entendez qu'avec la somme de CHF 40'000.- on peut faire un 1<sup>er</sup> août.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Avec un feu peut-être un peu plus restreint, je ne suis pas un spécialiste.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour cette précision. Y a-t-il d'autres interventions toujours sur ce chapitre ?

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Il ne faut pas laisser les chiffres s'échapper comme ça. La manifestation du 1<sup>er</sup> août ne coûte pas CHF 40'000.- ; elle coûte CHF 15'000.-. En 2006, il n'y a effectivement pas eu de feu d'artifice, mais le feu avait déjà été payé, puisque le responsable le stockait et c'est en 2007 que nous avons pu faire l'économie de CHF 6'000.-, coût du feu du 1<sup>er</sup> août. C'est donc quelque chose de très bas.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il encore d'autres précisions ?

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je voudrais faire une simple remarque. Si le Conseil communal comprend parfaitement ce qui guide la Commission financière dans ses demandes et est particulièrement conscient du fait que cela n'est pas pour embêter le Conseil communal que la Commission financière demande des coupes, nous avons discuté tous les points où la Commission financière nous a demandé de faire des économies.

Là, le Conseil communal a estimé qu'il paraissait extrêmement difficile de faire avec un budget de CHF 40'000.- alors que nous avons examiné les montants que nous dépensions chaque année. Ce n'est pas d'une régularité astronomique, parce que toutes les manifestations ne se déroulent pas chaque année de la même manière. De plus, il est évident que si nous réduisons de CHF 35'000.- un poste comme celui-ci, nous allons devoir faire des coupes là où on peut encore maîtriser. Le feu du 1<sup>er</sup> août est un des exemples. Je vous rappelle que la ville de Fribourg a osé refuser de payer les feux d'artifice qui coûtent un peu plus cher que chez nous. Cela a fait un tollé. C'est le genre de décisions que nous devons prendre si nous ne voulons pas arriver au Conseil général avec un dépassement, que l'on pourra parfaitement justifier, mais qui n'est pas du tout dans l'optique du Conseil communal.

Le Conseil communal estime que ce montant correspond à des besoins qui sont variables d'année en année, mais qui ne sont nullement excessifs et qui sont faits dans un souci de garder une certaine cohérence dans la ligne qu'il s'est fixée jusqu'ici. Raison pour laquelle, le Conseil communal vous demande de maintenir ce montant. Mais de toute évidence, si le Conseil général le diminuait, le Conseil communal sera appelé à faire des coupes là où il peut encore le faire.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il encore d'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Nous devons donc clarifier le point 020.317, dans la mesure où nous avons une proposition de budget de la part du Conseil communal qui se monte à CHF 75'000.-. Nous allons soumettre en premier cette proposition au vote. Si le vote n'est pas positif, nous devons soumettre au vote la proposition de la Commission financière, qui se monte à CHF 40'000.-.

Celles et ceux qui acceptent de maintenir le poste Frais de réceptions et de manifestations à CHF 75'000.- dans le cadre du budget sont priés de le manifester en levant la main.

**Le poste tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 25 oui, 18 non et une abstention.**

*Chapitre 1 Ordre public*

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Le Conseil communal n'a pas de remarque. Il y aura, je pense, une intervention de la Commission financière pour le poste 140.311 qui concerne l'achat de matériel pour la police du feu. Peut-être que mon collègue, M. Carrel, pourra donner quelques explications.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. On ne peut rien cacher à M. Perroud. Effectivement, au poste 140.311, la Commission financière demande une réduction de CHF 20'000.-, pour le faire passer à CHF 60'000.- qui correspondent plus ou moins aux chiffres retenus dans les comptes 2007.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. La parole est au Conseil général.

**M. Michel Bavarel**, Conseiller général. Je fais partie de la Commission financière et nous avons analysé tous ces points. J'aimerais demander au Conseil général de regarder ces déductions sous un autre angle que celui de la coupe de liquidités. En fait, pour moi, cela permettrait, puisque M. Perroud fait confiance à son personnel, de pouvoir responsabiliser les gens qui sont au-dessous. Si on leur coupe un peu le budget, cela permettrait à ces gens de se poser la question « Est-ce qu'à notre niveau on peut faire quelque chose ? » Et peut-être que quelqu'un décidera d'agir autrement. Cela responsabiliserait ceux qui sont en-dessous et permettrait de ne pas toujours laisser la responsabilité aux membres du Conseil communal.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. C'est une remarque d'ordre général que vous avez faite, elle ne concerne pas un poste précis. Y a-t-il d'autres remarques de la part du Conseil général ?

**M. Philippe Gehring**, Conseiller général. Ma question s'adresse à notre ministre des finances et concerne les postes 100.352 et 100.434. On constate qu'au poste 100.352 les frais sont de CHF 100'000.-, ce qui est expliqué dans le message. En 2007, on constate que sous le poste 100.434, on avait une rentrée d'argent de CHF 198'857.50 qui représentait la participation du propriétaire. Ma question est la suivante : comme la Commune doit maintenant payer la facture de cette mensuration, n'aurait-il pas été judicieux d'inscrire les



montants perçus des propriétaires comme réserve pour paiement de factures, plutôt que de les utiliser dans le budget de fonctionnement ?

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Il aurait peut-être été judicieux de le faire, mais ce n'est pas la pratique que nous appliquons et nous n'avons pas pour habitude de provisionner. Cette question ne se posera probablement pas dans l'avenir, puisque nous arrivons au terme de cette mensuration cadastrale.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Est-ce que la réponse vous convient ? Merci. S'il n'y a pas d'autre remarque, nous pouvons traiter le poste 140.311 avec à nouveau deux propositions, celle du Conseil communal pour l'achat de matériel d'un montant de CHF 80'570.- et celle de la Commission financière de diminuer ce montant de CHF 20'000.-.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. C'est avec intérêt qu'on reprend chaque fois le budget 0 au niveau des besoins des sapeurs-pompiers dans le cadre de l'achat de matériel. Chaque élément est en effet discuté avant les vacances d'été, puis devant la Commission du feu et le Conseil communal. Le compte 140.311 est lié au 140.461 « Subventions de l'ECAB ». Elles couvrent 22 % des achats du matériel. J'ouvre une parenthèse ; en 2006, le compte de fonctionnement 140.311 avait un montant d'environ CHF 90'000.-. Les besoins sont différents d'une année à l'autre et demandent chaque fois une nouvelle analyse. Nous avons beaucoup de matériel ; nous avons, par exemple, plus de 3'000 m de tuyaux qu'il faut régulièrement revoir et changer.

Au budget 2009, il y a deux éléments importants. Nous avons un dispositif de séchage de vestes d'intervention et des gants prévu pour CHF 10'600.-. Il est important que nos sapeurs, après une intervention, puissent directement sécher leurs vêtements pour une future intervention. Cet élément nous semble nécessaire. Nous avons également prévu un remplacement de vestes. Celles-ci datent maintenant de 1995. Nous n'achetons pas un nouvel équipement chaque fois qu'un sapeur-pompier arrive. Nous récupérons bien entendu les vestes, mais ces vestes, qui arrivent au bout, n'existent plus sur le marché. Nous regardons actuellement auprès de différentes entreprises spécialisées. Nous présenterons des propositions au Conseil communal. Il est prévu de changer un tiers des vestes en 2009, un deuxième tiers en 2010 et le solde en 2011. C'est un changement qui se fait graduellement, à savoir 25 à 30 vestes par année. Ces vestes représentent CHF 25'000.- pour 2009. Comme je vous le disais, ce budget a été discuté. Nous avons vraiment besoin de ce matériel qui sera subventionné à hauteur de 22 % par le compte 140.461.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour ces précisions. Cela amène-t-il des réactions ? Apparemment pas. Nous avons tous les éléments pour nous prononcer sur le point 140.311.

Acceptez-vous le budget de CHF 80'570.- tel que proposé par le Conseil communal ? Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main.

***Le montant du poste 140.311 est maintenu tel que proposé par le Conseil communal par 28 oui et 16 non.***

### *Chapitre 2 Enseignement et formation*

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Au poste 210.311 Achat et entretien du mobilier et appareils, nous avons réduit le poste budgétaire de CHF 22'000.- sur proposition de la Commission financière. En fait, nous avons reporté une dépense qui consiste au remplacement du mobilier scolaire (pupitres et chaises) que nous effectuerons ultérieurement.

Au poste 2903.314 Ecole de Villars-Vert - entretien et rénovation, nous avons également réduit de CHF 6'500.-, ce qui représente le financement d'un lave-vaisselle à la crèche des dauphins. Nous ne sommes pas certains que cette dépense ne vienne pas dans les dépenses non spécifiées.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour ces deux correctifs de la part du Conseil communal. La parole est maintenant à la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. La Commission financière n'a pas d'autre réduction à proposer.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Les membres du Conseil général ont-ils des remarques à faire concernant ce chapitre ?

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. « Si l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance. » Abraham Lincoln, Président républicain ayant aboli l'esclavage.

Dans sa séance de préparation du 4 novembre, la totalité des camarades socialistes a décidé de ne pas cautionner la demande de réduction faite par la Commission financière à ce poste 210.311 de l'enseignement et de la formation.

Il devient malsain pour notre concordance de revendiquer un droit à diminuer les budgets sur de simples chiffres, alors qu'en amont un travail minutieux et transparent est réalisé. Savez-vous que les CHF 22'227.- que la Commission financière nous suggère de raboter sont prévus pour couvrir les frais d'achat de nouveau mobilier scolaire dans une classe de 2<sup>e</sup> primaire ? En tant que membre de la Commission scolaire, qui fait scrupuleusement son travail d'observation dans les classes, je peux affirmer que le remplacement des pupitres et des chaises qui a été échelonné sur plusieurs années est une nécessité réfléchie.

Nous avons commencé ces remplacements en 2000 dans les classes des grands, puisque l'ergonomie nous oblige à nous calquer sur la morphologie beaucoup plus variable d'un enfant à l'autre à 12 ans qu'à 7 ans. Ces remplacements du mobilier sont d'autant plus logiques que les études médicales faites dans le domaine prouvent qu'à 12 ans une chaise et un pupitre à bonne hauteur peuvent prévenir des lombalgies chroniques. Celles et ceux qui souffrent parfois, souvent ou continuellement du dos dans cette assemblée me comprendront. Les autres feront comme moi, ils liront les études publiées dans le domaine.

Pour les plus jeunes des élèves concernés, le mobilier scolaire ne semble pas influencer leur mal de dos puisqu'ils sont moins de 1 ‰ à s'en plaindre. C'est sur l'argument pédagogique que repose notre décision. Quand nous avons une classe de 14 élèves, peu importe le mobilier, tout le monde a suffisamment de place pour apprendre à l'aise. Mais avec les classes de 18 à 28 élèves que nos trois cercles scolaires comptent, il devient laborieux de faire un enseignement aux normes didactiques actuelles avec de vieux pupitres soudés par deux et non adaptables. Alors oui, et contrairement à ce qu'a dit M. Carrel, ce poste touche bel et bien l'enseignement.

Cette somme fait partie d'un processus de remplacement échelonné sur 10 ans. On nous suggère de mettre cette somme au budget de l'année prochaine. Ce sera à la place de quoi ? Ce sera pour spolier quelle tranche de la population ? « Si l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance. » Le Président Lincoln a ajouté : « Avec l'argent épargné, vous pourrez construire des prisons. »

En conséquence de quoi, le groupe socialiste demande que le budget du poste éducation et formation soit maintenu à son montant initialement proposé par le Conseil communal, soit CHF 157'227.-.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour votre intervention. D'autres interventions ?

**M. Julien Chavaz**, Conseiller général. Au-delà du débat sur l'achat du mobilier scolaire, la proposition du groupe socialiste doit être accompagnée d'une réduction au moins équivalente dans un autre poste, vu qu'il s'agit d'une modification du budget tel que proposé par le Conseil communal dans sa dernière mouture. Si le Conseil général veut se prononcer sur cette demande, il faut qu'on ait une réduction au moins équivalente.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci de cette précision qui est tout à fait correcte.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère générale. Je constate, pour l'accueil extrascolaire aux postes 210.313, 210.310.30 et 290.301.30, que les participations demandées aux parents sont très symboliques, soit CHF 20.- par mois ou CHF 50.- par année. Je ne fais pas de proposition formelle, mais je demande que, pour la rentrée prochaine, le Conseil communal envisage d'augmenter les participations des parents. CHF 20.- par mois ou CHF 50.- par année, c'est vraiment très raisonnable et je trouve qu'on pourrait augmenter ces participations.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Est-ce que le Conseil communal a pris note de cette proposition ?

**Mme Christiane Savoy**, Conseillère communale. Je tiens à préciser que ces montants très faibles, dont parle Mme Dénervaud, ne concernent pas l'accueil extrascolaire de type normal d'accueil avant l'école, du repas de midi et après l'école. Cela concerne bien les spécificités mises sur pied à Villars-Vert pour les enfants allophones dans l'année qui précède leur entrée à l'école enfantine.

Sur proposition du Conseil communal, les participations ont déjà été augmentées au mois de mai. On ne voudrait surtout pas freiner les familles qui mettent ces enfants dans l'année qui précède l'école enfantine par des prix qui les rebutent. Cette prise en charge est assez importante. A titre d'exemple, l'année passée, à la fin de l'année scolaire, il y avait 46 élèves à l'école enfantine de Villars-Vert. Sur ces 46 élèves, 14 ont répété l'école enfantine. Ces enfants ont des difficultés de langage, de connaissances de la langue. Certains arrivent sans avoir vu un jeu, des crayons de couleurs, etc. Cette prise en charge est très importante et le Conseil communal n'avait pas voulu pratiquer des prix trop exorbitants. Je tenais à apporter cette petite précision.

Quant au mobilier, le Conseil communal est entré en matière sur la proposition de la Commission financière. Il est vrai que les pupitres des enfants de 2<sup>e</sup> primaire, comme ils sont

soudés, ne favorisent pas tellement la mobilité pour des activités en groupes. Mais nous avons estimé, avec les membres du service des écoles, que, puisqu'il fallait faire un geste, attendre une année n'allait pas être catastrophique. Cela ne signifie pas l'arrêt du programme. C'est juste un report d'une année en espérant des jours meilleurs. Nous ne le couperons plus une autre année.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Pour le poste 210.311, suite à ce qui a été dit, j'aimerais posé la question à Mme Spicher si elle a une proposition de diminution d'un autre poste pour financer les CHF 22'227.- manquants.

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. Non.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous ne pouvons donc pas entrer en matière sur cette proposition. Dans ce sens-là, nous avons réglé tous les cas de ce chapitre.

**M. Philippe Gehring**, Conseiller général. Ma question va dans le sens de celle que j'ai posée tout à l'heure concernant le point 200.302 et son corollaire qui est indiqué dans le message 990.451.10. On nous dit dans le message que, malgré le passage en classe 2, le montant budgétisé est plus élevé que dans les comptes 2007. Ceci est dû à l'entrée progressive d'une 2<sup>e</sup> année d'école enfantine.

Le montant a baissé par rapport au budget, mais il a augmenté de CHF 11'000.- par rapport aux comptes 2007. Par contre, dans le compte 990.451.10, la subvention cantonale de CHF 441'600.- vient en diminution des charges de notre exercice. Ma question est la suivante : dans quelle mesure ces CHF 441'600.-, qui viennent en diminution des charges, couvrent les frais effectifs de l'augmentation due à l'introduction de la 2<sup>e</sup> année enfantine. En corollaire, si la dernière classe enfantine ne coûte effectivement que CHF 11'000.- cette année, on utilise CHF 430'000.- pour diminuer notre déficit et le jour où on introduira notre 2<sup>e</sup> année, il n'y aura aucun montant de la part de l'Etat pour payer cet investissement. Pourquoi le montant de CHF 441'600.- n'est-il pas mis en réserve plutôt qu'utilisé dans le budget de fonctionnement ?

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Vous avez raison en ce sens que les coûts sont à venir. Villars-sur-Glâne finance déjà la répartition des coûts de l'école enfantine dans le pot commun qui est introduite dans d'autres communes. Les instructions du Service des communes nous disent qu'il faut le placer où nous l'avons placé. Il faut encore préciser qu'il y aura encore de l'argent venant du canton. Finalement, une certaine compensation

interviendra. On aurait beaucoup de peine à savoir ce qu'on doit porter en réserve, parce qu'on ne sait pas encore ce que le canton nous donnera à l'avenir, parce que les répartitions des communes ne sont pas encore faites, parce qu'on a choisi une solution qui correspond à ce qu'on nous dit de faire sans trop compliquer les choses.

**Mme Christiane Savoy**, Conseillère communale. J'aimerais apporter un complément d'informations. Effectivement, nous n'avons pas de 2<sup>e</sup> année enfantine introduite à la rentrée scolaire 2008, ni pour 2009, mais nous devons déjà participer au pot commun pour toutes les communes qui peuvent l'introduire. J'avais fait un calcul que j'avais soumis à M. Gurtner lorsqu'on était encore en classe 1, je ne l'ai pas refait pour la classe 2. Le projet des nouvelles classes enfantines va carrément doubler le nombre de classes enfantines qu'on a actuellement. Nous avons sept classes réparties sur les trois écoles. En classe 1, ces sept classes supplémentaires engendraient, avec la revalorisation des traitements des enseignantes enfantines passant à 28h/semaine à la place de 24, un montant de CHF 800'000.- par année. Quand nous aurons introduit aux environs de 2012-2013 toutes nos classes enfantines, il faudra s'attendre à CHF 800'000.- de plus chaque année (coût en classe 1). Pour répondre à votre question, cette manne de CHF 441'000.-, si on avait pu introduire cette année la 2<sup>e</sup> année, ne couvrirait pas les frais.

**Mme Marie-Hélène Brouchoud**, Conseillère générale. Si nous recevons de la manne du canton pour l'école enfantine, pourquoi ne l'introduisons-nous pas progressivement, à commencer dans les bâtiments où il y a de la place ? Il n'y a pas besoin d'attendre 2013 pour introduire les deux années d'école enfantine. Nous pouvons partir cet automne et je l'espère, même si c'est simplement avec un seul des trois bâtiments. Il ne faut pas payer et ne rien recevoir en retour ; je trouve que c'est malheureux. Dans certains bâtiments de la Commune, il y a la place pour partir, au moins avec un des trois sites.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Cette réflexion sort du domaine direct du budget, mais c'est intéressant de la poser. Mais ce soir, excusez-moi, on est dans le budget, je prends cela comme une réflexion.

**Mme Christiane Savoy**, Conseillère communale. Je voudrais rapidement répondre à Mme Brouchoud. Dans la réflexion qu'on doit se faire concernant les bâtiments scolaires, il y a deux possibilités : soit on construit une nouvelle école avec un remaniement parcellaire et à ce moment on ne peut pas vraiment introduire à droite et à gauche, soit on essaie de compléter avec d'autres solutions. Le quartier qui aurait le plus besoin d'une deuxième enfantine est évidemment le quartier de Villars-Vert, puisque c'est là que les enfants ont le

plus de problèmes. A Villars-Vert, on a trois classes enfantines. On n'a pas de salle disponible. A Cormanon, moyennant transformation, on a une salle, voire une salle et demie ; il y a actuellement deux classes. Aux Rochettes, on a une salle de disponible et cette année il y a deux classes enfantines. Il manque des salles dans toutes les écoles.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci. Nous débattons de la stratégie en matière scolaire lors d'un Conseil général de l'année prochaine. C'est pour cela que je me suis permis de stopper la discussion. Bien, nous revenons à notre budget.

**M. Samuel Grenier**, Conseiller général. Au point 290.427 Produit des locations des salles et des halles de gymnastique, je m'étonne de revenir au niveau des revenus qu'on avait en 2007 alors qu'on avait pu espérer pour 2008 un montant de CHF 100'000.-. Est-ce qu'il y a une surévaluation, une baisse de loyer ou une baisse de la location ?

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Je ne suis pas en mesure de vous donner une explication de fond. Apparemment, en 2008 le montant était un peu trop élevé. Nous revenons à un montant plus proche de celui de 2007. Quant au pourquoi du plus ou moins de la location des salles, je ne peux pas vous donner les raisons de ces variations. Cela pourrait être examiné. Il y a un aléa, cela veut dire qu'une année on a plus, une année on a moins, l'estimation est difficile à effectuer.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. D'autres interventions encore ? Nous avons fait le tour du chapitre 2.

### *Chapitre 3 Culture, sports et loisirs*

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Vous avez vu, et le Président de la Commission financière l'a relevé, qu'il y a des augmentations sous ce point. Elles sont dues en partie au fait que nous allons effectuer des travaux au terrain de football et assumé un coût pour le judo. Nous avons accepté le point de vue de la Commission financière concernant l'aménagement d'un terrain de football supplémentaire, si l'on peut dire, qui est celui situé entre les deux terrains actuels. Nous avons prévu un montant de CHF 100'000.- à titre de charges de fonctionnement. Ce montant a été transféré dans les investissements, de sorte que vous aurez à vous prononcer l'an prochain sur un message détaillé concernant cet objet.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Au poste 330.314, la Commission financière propose une réduction de CHF 40'700.-. Elle souhaite que ce poste soit ramené à CHF 110'000.-. Elle note que ce montant est encore de 42 % supérieur au budget 2008. En particulier, la Commission financière n'est pas convaincue de la nécessité de réaménager la berme centrale de la route de Moncor pour CHF 40'000.-.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Selon la procédure, la parole est maintenant au Conseil général, à moins qu'il y ait d'autres remarques de la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Pour le chapitre 3, il y en a encore. Je ne sais pas si on veut les prendre à la suite.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Si vous êtes d'accord, on les prendra point par point. Sur ce poste 330.314, y a-t-il d'autres remarques du Conseil général. La parole sera ensuite au Conseil communal. Il n'y a pas de remarque du Conseil général.

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. La réduction proposée de CHF 40'700.- correspond effectivement aux montants budgétisés pour la construction de la berme centrale sur la route de Moncor.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'observer cette berme centrale. Il s'agit de la petite allée avec des buissons rabougris qui sépare la chaussée droite de la chaussée gauche. Une partie, devant le centre commercial Coop, a été refaite lors de la remise en état suite aux travaux FRICAD. Les buissons ont été remplacés par une barrière, ce qui empêche les gens de passer.

Cela fait déjà trois ans qu'on repousse cet investissement. Chaque année, la taille de cette haie coûte, si elle n'est pas faite par les services de la Commune qui sont largement en sous effectif, entre CHF 3'700.- et 7'600.-. Si on considère une moyenne de CHF 5'000.- par an pour la taille de cette haie, on peut dire que cet aménagement sera rentabilisé dans 8 ans. D'autre part, cette haie n'a plus aucune allure et pose des problèmes de sécurité lors de la taille.

Nous pensons que c'est le moment de procéder à cet investissement qui est réduit parce qu'une partie du travail est effectuée par nos services. Je vous rappelle que la première proposition des services techniques, que nous avons refusée, se montait à CHF 90'000.-. Nous avons maintenant une proposition qui nous semble tout à fait correcte à CHF 40'000.-.



Je n'ai rien d'autre à dire, si ce n'est que je souhaite qu'on maintienne ce budget cette année.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il des réactions dans la salle ? Je crois que les arguments de part et d'autre sont connus.

**M. Pierre-Alain Bossel**, Conseiller général. La question de cette berme centrale me préoccupe pour des questions différentes que le mauvais état des buissons. Le fait de poser des fils de fer comme cela a été fait sur le bout restauré ne donne pas satisfaction sur le plan de la sécurité. En effet, il y a beaucoup de circulation et les buissons avaient au moins l'avantage, par rapport aux fils de fer, de couper les phares et particulièrement à l'approche des deux passages pour piétons très dangereux qui coupent cette route. Je crois que s'il s'agit simplement de mettre des fils de fer, il faut y renoncer. Il faut absolument quelque chose qui coupe les phares de façon à ce que les gens n'aient pas d'éblouissement au moment où ils arrivent en face d'un piéton. Cet aménagement demande réellement une réflexion sérieuse.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci de cette intervention. Mme Garnier, une réaction ?

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. J'ai été voir les buissons, mais ils sont tellement éparpillés qu'ils ne coupent pas la lumière des phares. Je peux concevoir qu'il faille un compartiment opaque à proximité des passages piétons. Si le budget est accepté, j'en discuterai avec les services techniques. Par ailleurs, j'ai constaté que les piétons ne traversent plus n'importe où avec cette barrière.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous avons à nous prononcer sur le poste 330.314 dans la mesure où nous avons une proposition du Conseil communal de CHF 157'700.-, que nous voterons en premier, et une proposition de réduction de la part de la Commission financière.

Celles et ceux qui acceptent le poste budgétisé par le Conseil communal sont priés de le manifester en levant la main.

***Le montant budgétisé par le Conseil communal est accepté par 22 oui, 21 non et une abstention.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. La Commission financière a-t-elle d'autres propositions ?

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Oui, la Commission financière ne se décourage pas. Au poste 341.314, la Commission financière, modestement cette fois-ci, demande une réduction de CHF 10'000.- de ce poste, qui devrait donc passer à CHF 129'500.-, et qui serait encore de 158 % supérieur au budget 2008. La réduction de CHF 10'000.- est une réduction globale sur l'ensemble du poste et ne concerne pas forcément la minuterie qui vaut CHF 10'000.- dans le rapport du Conseil communal.

**M. Raymond Pilloud**, Conseiller communal. Il s'agit d'une somme de travaux projetés pour l'année prochaine. Dans ces travaux, il y a des approximations ; je pense à la modification du chauffage, tenant compte de l'arrivée de FRICAD dans la région, pour un montant CHF 50'000.-. Cet argent ne sera dépensé que si les travaux sont nécessaires. L'intérêt du raccordement FRICAD, puisque c'est un nouveau poste, représente une consommation annuelle de l'ordre de CHF 60'000.-. On a un investissement en travaux mais, par contre et très rapidement, un intérêt avec une énergie nettement moins chère que le mazout actuellement. Je vous propose de garder la proposition que nous avons faite d'un montant de CHF 139'500.-.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il des réactions dans la salle ? Pas d'autre prise de position. Nous avons donc à nouveau deux propositions : la 1<sup>ère</sup> du Conseil communal à CHF 139'500.- et la 2<sup>e</sup> de la Commission financière à CHF 129'500.-. M. Studer a quitté momentanément la salle.

Celles et ceux qui acceptent ce poste tel que proposé par le Conseil communal sont priés de le manifester en levant la main.

***La proposition du Conseil communal est refusée par 23 non et 20 oui.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. La Commission financière a-t-elle encore d'autres points ?

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Oui, encouragée par ce succès prestigieux, elle continue. Au poste 351.314, elle propose une modeste réduction de CHF 5'000.-. La Commission financière, siégeant régulièrement à la Grange, a eu de la peine à être convaincue de la nécessité de la mise à niveau des pavés devant l'entrée de la Grange. Si d'aventure elle est convaincue ce soir, elle pourra peut-être changer d'avis. Comme il y a beaucoup de neige ce soir, on ne le voit pas, mais toujours est-il que même sans neige, elle n'a pas réussi à s'en convaincre. Nous demandons donc une réduction de CHF 5'000.- sur ce poste qui passe à CHF 8'500.-.

M. Rolf Studer est à nouveau présent.

**M. Raymond Pilloud**, Conseiller communal. Nous avons tenté, dans le dernier budget, de transférer ce poste à nos services Parcs et jardins. Par manque de personnel, ils n'ont pas réussi à intégrer cela dans leur programme de travail de l'an dernier. Raison pour laquelle nous l'avons remis cette année. Cela doit absolument se faire et nécessité fait loi. Le temps ne leur est pas donné de faire ce travail, il faut donc nous laisser le montant pour qu'on puisse le faire faire.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. D'autres remarques dans la salle ? Non. Nous allons aussi procéder au vote.

Concernant le poste 351.314 Entretien et réparations de l'immeuble, la proposition du Conseil communal est de CHF 13'500.-. Celles et ceux qui l'acceptent lèvent la main.

***La proposition du Conseil communal a été acceptée par 23 oui et 21 non.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il d'autres interventions de la part de la Commission financière ?

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Je suis persuadé qu'il y a eu une erreur de comptage, mais pour CHF 5'000.- on ne va pas se disputer.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Vous avez le droit de le contester. Nous allons procéder à un nouveau vote. Nous sommes en toute transparence. J'invite chacun à remettre la voix qu'il a mise, car c'est arrivé qu'il y ait eu des manipulations lors de précédents Conseils généraux. Chacun lèvera la main dans le même sens que lors du vote précédent.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de CHF 13'500.- du poste 351.314 sont priés de le manifester en levant la main.

***Le vote précédent est confirmé.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. La Commission financière a-t-elle d'autres interventions ? Non. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Cela n'est pas le cas.

#### *Chapitre 4 Santé publique*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### *Chapitre 5 Affaires sociales*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

**M. Charles Ridoré**, Conseiller général. Le parti socialiste souhaite intervenir sans qu'il y ait incidence sur le budget. Le poste 540.365.10 Subvention aux mamans de jour prévoit une diminution de la subvention de CHF 20'000.- par rapport au budget 2008 et de CHF 5'558.60 par rapport aux comptes 2007. Pour le parti socialiste, il s'agit là d'un mauvais signal. Il y a un mois, dans son rapport au Conseil général, la Commission de politique sociale soulignait l'importance de cette structure de prise en charge des enfants, face à la rareté des places dans les crèches et à leurs coûts dissuasifs, surtout pour les familles aux revenus modestes. Le même rapport insistait sur l'urgence de renforcer la prise en charge par les assistantes parentales tout en revalorisant le statut de ces dernières.

Le parti socialiste demande au Conseil communal un effort en vue du renforcement de cette structure de prise en charge. Il veut avoir l'assurance, d'une part, que cette diminution de budget ne signifie pas un pas en arrière par rapport à l'année en cours et, d'autre part, qu'il y ait une réelle volonté de la part du Conseil communal d'encourager concrètement dans les années à venir le renforcement de la structure de prise en charge des enfants par les assistantes parentales. Nous aimerions entendre le Conseil communal sur ce point.

**Mme Annelise Meyer**, Conseillère communale. Il n'y a aucune volonté du Conseil communal de diminuer le placement des enfants auprès des assistantes parentales. On a essayé de coller au plus près de la réalité. J'ai pris les subventions qui sont actuellement allouées. Il y a moins de placement auprès des assistantes parentales cette année que ce qui avait été budgétisé en 2008 et s'il y a dépassement, je l'assumerai.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Il s'agit d'une dépense liée. Autre remarque sur ce chapitre. Il n'y en a pas.

## *Chapitre 6 Transports et communications*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Au poste 620.314 Entretien des routes communales, on passe de CHF 50'000.- en 2008 à CHF 140'000.- en 2009. Dans le message, page 10, on peut lire ceci : « De plus, certains aménagements de petite importance figurent également dans ce poste pour un montant de CHF 75'000.-. » Aux yeux de la Commission financière, ce ne sont plus des petits aménagements pour un montant de CHF 75'000.- ; ce genre d'investissement devrait faire l'objet d'un message et ne pas figurer dans le budget de fonctionnement. D'où la demande de la Commission financière de réduire ce poste 620.314 des CHF 75'000.- en question, quitte à voter ultérieurement sur les messages pour ces aménagements-là.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Le Conseil général souhaite-t-il réagir sur ce point ? Cela n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal a quelque chose à ajouter ?

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. C'est un poste un peu compliqué, car il comporte plusieurs choses, ne sachant pas nécessairement si l'une ou l'autre devra être faite durant l'année 2009. L'entretien courant est de CHF 65'000.-, le curage des canalisations est de CHF 20'000.- et la maintenance des bornes est de CHF 10'000.-. Cela fait un total de CHF 95'000.-. Il reste donc CHF 45'000.- pour des objets de petite importance, car on ne sait pas exactement quel objet devra être réalisé entre les aménagements sur l'avenue Jean-Paul II (qui devraient être faits normalement), le réaménagement du chemin de Cormanon et la place de rebroussement des Crosets.

Nous avons pris l'option, étant donné qu'il n'y a plus beaucoup d'investissements, d'entretenir quand même régulièrement notre patrimoine routier. Raison pour laquelle, le Conseil communal décide de maintenir le montant de CHF 140'000.-. Moins on investit, plus il y a de petites surprises, de curages, de regards à faire, etc. Pour nous, le fait d'augmenter le budget d'entretien correspond malgré tout à une économie, mais une économie dans les investissements. Si vous enlevez ces petits objets routiers de l'entretien, il faudrait alors les transférer au budget des investissements et mettre un poste de CHF 70'000.- qui regrouperait les petits objets routiers. Cela ne veut pas dire que tous seraient présentés dans un message.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Il y a quand même un petit souci. Si on additionne les chiffres qui figurent dans le message en page 10, 65'000 + 20'000 + 10'000 + 75'000, cela n'est pas égal aux 140'000 du budget. Je ne sais pas où se situe l'erreur, dans le message ou dans le budget.

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Une phrase a disparu - et je ne sais pas pourquoi - concernant le chemin de Cormanon pour un montant de CHF 20'000.-.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Cela veut-il dire que le budget est de CHF 160'000.- ?

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Au départ, les services techniques avaient présenté un budget de CHF 160'000.-. Nous l'avons réduit à CHF 140'000.-, parce que tous les objets ne seraient peut-être pas réalisés.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Réduisons ce poste à CHF 65'000.- comme proposé par la Commission financière, comme cela le problème est résolu.

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. C'est à la condition que vous mettiez les CHF 70'000.- dans le budget des investissements, car il n'y a actuellement pas de budget pour l'année prochaine pour des aménagements de petite importance.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Voilà.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je crois que les points de vue sont clairs. Y a-t-il un dernier commentaire avant de passer au vote ? Non. La proposition du Conseil communal pour le poste 620.314 Entretien des routes communales est de CHF 140'000.-.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition le manifestent en levant la main.

***La proposition est rejetée par 25 non, 17 oui et 2 abstentions. La contre-proposition formulée par la Commission financière, par ce fait, est acceptée.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Concernant le chapitre 6, y a-t-il encore d'autres interventions de la part de la Commission financière ?

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Au poste 620.314.02 Entretien des chemins communaux, le Conseil communal a déjà réduit quelque peu ce poste. Toutefois, il y a semble-t-il dans ce poste, et j'en attendrai confirmation, à inclure encore CHF 15'000.- pour la réfection du chemin du panorama qui est ce beau chemin permettant à tous les habitants de la Commune de Villars-sur-Glâne de se promener tout au sud du village, réfection qui serait nécessitée par le nouveau projet de construction prévu dans le secteur. La Commission financière estime que, dans le cadre des transactions avec les promoteurs, il eût été judicieux que ceux-ci prennent en charge ce montant, puisque la réfection est finalement due au nouveau quartier. Il semble à la Commission financière que ce n'est pas à la Commune de prendre en charge ce montant. Nous proposons une réduction de CHF 15'000.- pour un poste qui passerait donc à CHF 90'000.-.

**M. Raymond Pilloud**, Conseiller communal. Il est vrai que des travaux sont susceptibles d'être entrepris sur ce secteur et nous avons chargé les promoteurs et les nouveaux propriétaires de remettre en état ledit chemin. Néanmoins, ce chemin a maintenant 25 ans et il y a peut-être des choses à faire qui incombent à la Commune et non aux propriétaires. Il s'agit de lui rendre un aspect luisant et neuf et on ne peut pas imputer la totalité aux propriétaires bordiers. C'est pour cela qu'il y avait une réserve de CHF 15'000.- pour l'ensemble de la rénovation.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. D'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal de CHF 105'000.- sont priés de le manifester en levant la main.

***La proposition est rejetée par 25 non, 17 oui et 2 abstentions.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Au poste 620.314.50 Signalisation routière et signalétique des chemins pédestres, dans le but de faire la même chose mais moins chère, la Commission financière propose une réduction de CHF 15'000.- pour porter ce poste à CHF 45'000.-, ce qui correspond plus ou moins aux chiffres qui figuraient dans les comptes 2007.

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Je trouverais dommage de réduire ce poste, car cela devient difficile de faire des messages pour quelques petites balises le long des routes ou l'achat de peinture. On a dans les comptes à la fin de cette année CHF 60'000.- pour la signalisation. Il y a des années où on doit faire plus pour la sécurité, où on doit compléter des choses qui n'ont pas été faites les années précédentes. Je crois que cela serait dommage de réduire ce poste, d'autant plus que les industriels de la zone de Moncor, qui sont quand même des entreprises très importantes du fait de leur contribution au bon fonctionnement de la Commune, souhaiteraient vraiment avoir une meilleure signalisation de l'entrée de leur zone. Des grands panneaux coûtent quand même quelque chose et il serait nécessaire de les acheter l'année prochaine.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Autre intervention dans la salle ? Les positions sont claires. Nous allons donc passer au vote. Il s'agit de savoir si la majorité accepte au poste 620.314.50 un montant de CHF 60'000.-.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition lèvent la main.

***La proposition est refusée par 22 non, 21 oui et une abstention. La contre-proposition de la Commission financière est acceptée.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il d'autres interventions au chapitre 6 ?

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Oui, au poste 620.318.60 Frais d'étude pour aménagement de détail. A la lecture du message du Conseil communal, page 11, les deux postes liés à la route des Préalpes et à la jonction autoroutière Bertigny-Sud et divers n'ont pas convaincu la Commission financière qui souhaite retrancher CHF 60'000.- de ce poste pour le faire passer de CHF 115'000.- à CHF 55'000.-.

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Moi qui ne suis pas du tout un ardent défenseur du développement routier de la Commune, je crois que c'est de nouveau indispensable. Pourquoi ? On avait, dans le budget des investissements au début de la législature, un certain nombre de millions pour le carrefour de Belle-Croix et pour la jonction autoroutière qui devait être réalisée avec Gottéron-Village. On s'est attelé à éviter toutes les solutions onéreuses pour desservir la future zone de Bertigny-Sud, ex-zone Gottéron-Village. J'ai fait des démarches auprès du canton, de l'Office fédéral des routes, de la promotion économique du canton, etc., pour qu'une grande partie soit prise en charge par ces instances et ces autorités. Actuellement, on avance beaucoup et j'espère pouvoir vous



garantir qu'une grande partie, une partie inespérée sera prise en charge par ces instances. Mais si à ce moment-là, on n'est pas capable d'aligner quelques sous pour cofinancer l'étude de base de manière à dire exactement ce que l'on veut dans cette zone et poser nos conditions, par exemple à l'Office fédéral des routes qui pourra, après, piloter le projet tout seul, je crois qu'on scie la branche sur laquelle on est assis. Au bout d'un moment, ce n'est plus possible. Ce n'est pas une vision de développement cohérente de la Commune. On ne peut pas économiser, essayer de négocier avec les autres pour qu'ils prennent en charge une partie des coûts et refuser de participer aux études.

Si vous votez cette réduction, je dois dire que je suis très mal « barrée ». Ce matin, la promotion économique du canton nous a dit qu'elle allait présenter un projet de nouvelle politique régionale où une grande partie de l'aménagement de cette zone serait prise en charge. Beaucoup de choses sont en route. Je me sentirais pieds et poings liés dans un travail qui me semble pourtant très utile à la Commune et avec un retour financier sur les investissements vraiment important.

C'est pareil pour les autres études. Une étude pour les transports publics pourrait peut-être éviter de réaliser la Dort-Verte à 3 ou 4 millions ; il y a peut-être une autre solution moins onéreuse. Je crois que cela vaut la peine de dépenser CHF 20'000.- qui pourraient éviter de faire un investissement à 4 millions. Par rapport aux études qui ont été faites toutes ces années précédentes, des dizaines d'études pour des giratoires, pour des objets finalement de moindre importance, on ferait fausse route en se privant de ces études.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Mme Garnier vous a expliqué qu'il y a effectivement un enjeu important. On a essayé de changer les idées concernant ces aménagements pour qu'ils soient moins onéreux pour la Commune de Villars-sur-Glâne. Il est clair que si on conduit toute une démarche et qu'à la fin on n'est pas apte à avancer un minimum de moyens financiers, on perd toute crédibilité. Je pense qu'on pourrait perdre beaucoup d'argent en refusant ces montants.

Je peux vous montrer, par quelques chiffres que, même si on a le montant, on ne le dépense pas si ce n'est pas nécessaire. Au budget 2007, la somme était de CHF 70'000.- ; nous avons dépensé CHF 164.-, donc rien. On avait au budget 2008 un montant de CHF 90'000.- et on a dépensé à ce jour CHF 4'300.-. Cela veut donc dire qu'on dépense vraiment ce qui est nécessaire. On est très attentif à ne pas mettre en route des études qui ne sont pas indispensables. Les chiffres que je vous indique le démontrent et ce serait vraiment, à notre

avis, une mauvaise économie que de ne pas nous laisser la marge de manœuvre dont nous avons besoin sur ce poste du budget.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour cette argumentation. La parole est au Conseil général.

**M. Julien Chavaz**, Conseiller général. Je suis assez sensible à l'argumentation de Mme Garnier et de M. Perroud. Afin de tenir compte de nos obligations budgétaires et des obligations auxquelles le Conseil communal aura à faire face en 2009, n'y aurait-il pas lieu de déplacer le montant proposé en réduction par la Commission financière dans le budget des investissements ? Je demande au Conseil communal de se prononcer sur cette proposition.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Sur le plan financier, je ne crois pas. Ces dépenses doivent être décidées rapidement. En fait, je ne crois pas que c'est un investissement. Il s'agit d'une charge qui représente un coût qui peut être assumé selon les règles ordinaires du budget de fonctionnement. Voilà, il faut prendre vos responsabilités. Je répète encore que si l'une ou l'autre de ces études n'est pas vraiment indispensable, nous ne la ferons pas. Nous avons cependant besoin d'avoir la marge de manœuvre nécessaire en fonction de ce qui peut se produire en relation avec les discussions que nous avons sur ces différents objets.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il d'autres remarques sur ce point ?

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. Dans un souci de travail toujours efficace et en entendant les arguments de deux de nos Conseillers communaux, je demande à la Commission financière de retirer sa proposition.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. La demande est adressée directement à la Commission financière. Est-ce une procédure possible dans notre fonctionnement ?

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Oui tout à fait. Je demande une suspension de séance pour que je réunisse la Commission financière pour en discuter et prendre une décision.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je vous accorde une suspension de cinq minutes, ce qui nous permet aussi de faire une petite pause.

*La séance est interrompue pendant 5 minutes.*

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Mesdames et Messieurs, nous allons continuer. M. Olivier Carrel et la Commission financière ont été interpellés par Mme Pascale Spicher pour retirer leur contre-proposition face au budget communal. Qu'en est-il ?

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Nous allons suivre la proposition de Mme Spicher et retirer notre proposition de réduction. Nous faisons donc confiance au Conseil communal en l'utilisation parcimonieuse de ce poste du budget, tout en regrettant toutefois que le message n'ait pas été directement accompagné des explications qu'on a entendues ce soir.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci en tout cas de cette souplesse. Le montant de CHF 115'000.- est maintenu au budget. On continue l'analyse du chapitre 6. Y a-t-il encore d'autres remarques ? Non.

#### *Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Il s'agit de la dernière remarque faite sur ce budget par la Commission financière et elle concerne le poste 790.318 Frais d'études et projets. La Commission financière propose une réduction de CHF 50'000.- de ce poste. Toutefois, dans la réponse que le Conseil communal a adressée à la Commission financière suite à la première demande de réduction, il est noté que l'information sera donnée au Conseil général. Avant de prendre une position définitive sur ce poste, j'aurais souhaité que le Conseil communal étaye ce poste du budget, en particulier en relation avec la révision du PAL.

**M. Raymond Pilloud**, Conseiller communal. S'agissant du poste 790.318, nous avons articulé la proposition de CHF 100'000.- en trois rubriques. CHF 60'000.- sont attribués à la révision du plan d'aménagement local. Le PAL est un document qui a l'obligation d'être révisé tous les 15 ans. Il est en phase terminale maintenant et prêt à être soumis à l'examen préalable, pour autant que la dépense soit acceptée ce soir. Cela permettra de régler moult problèmes, d'avoir des options sur le futur et de pouvoir faire une politique cohérente d'aménagement dans ces prochaines années. Cet outil de travail nous est vraiment nécessaire et il est difficile d'imaginer le travail à réaliser à moindre coût.

Il y a également un montant de CHF 20'000.- pour un plan d'aménagement de détail 34-35 qui se situe dans le quartier des Daillettes, plus communément appelé Garage Nicoli. La Commune est propriétaire de fonds dans ce secteur et ce plan de quartier impliquera pour nous de participer à certaines études. Pour l'instant, ce PAD est en phase de réexamen auprès des services de l'Etat. On peut s'attendre à un retour de l'examen préalable et à une poursuite de l'activité d'études sur ce secteur. Là aussi, la Commune est intéressée en tant que propriétaire foncier ; il y aura un retour sur investissement le jour où la Commune vendra les terrains.

Le 3<sup>e</sup> point représente le parc urbain de Cormanon. Il s'agit d'un vaste espace qui demande aussi d'avoir une vue du futur. Les CHF 20'000.- seront utiles et nécessaires pour le développement d'un concept dans ce secteur. Je passe la parole à ma collègue Mme Marie Garnier qui se chargera de vous expliquer plus en détail ce parc urbain.

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Concernant ce parc urbain, la Commune est liée par convention avec le quartier de Cormanon-Est pour la réalisation du parc urbain, du jardin public et de la zone verte. Nous avons étudié différentes variantes, dont certaines ont été présentées aux commissions des services extérieurs. Nous avons opté pour la variante la plus simple et la moins onéreuse possible.

Nous arrivons maintenant dans la phase précédant l'avant-projet et il serait nécessaire d'avoir ce montant pour vous présenter ensuite un message de réalisation. Puisqu'on doit réaliser ce parc, autant le réaliser à moindre frais tout en faisant un parc qui soit agréable pour la population de Villars-sur-Glâne.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Il serait utile que je vous donne encore quelques chiffres. Dans les budgets 2004, 2005 et 2006, figuraient dans ce poste des montants allant de CHF 318'000.- à 386'000.-. A partir de 2006, nous avons un montant de CHF 297'000.- au budget et CHF 70'000.- aux comptes. Au budget 2007, nous avons un montant de CHF 100'000.- et CHF 40'000.- dans les comptes. Au budget 2008, la somme était de CHF 100'000.- également et nous en sommes, selon les chiffres actuels, à CHF 3'000.-. Vous constatez qu'on a incontestablement fait un effort très substantiel d'économie.

Concernant la révision du PAL, j'aimerais ajouter qu'on a marqué une pause dans cette révision. Nous allons maintenant reprendre cet objet. Il faut savoir que l'Etat demande les principes directeurs de notre PAL pour que nous puissions, par exemple, procéder à une

révision partielle qui nous permettrait de placer en zone à construire les terrains situés au bas de l'école de Cormanon. Pour l'instant, ces terrains sont en zone d'intérêt général. Dans la planification future, ils ne seront plus dans cette zone. La Commune reçoit des demandes d'achat pour ces terrains et tant que nous n'avons pas avancé le plan directeur sur le plan cantonal, le canton n'acceptera pas cette révision partielle. Si nous arrivons à réaliser certains terrains situés au bas de l'école, l'opération est financièrement intéressante pour nous, aussi bien pour ce qui est du produit de la vente que pour les contribuables qui viendront. J'espère que ces chiffres seront de nature à vous éclairer dans le vote qui interviendra si la Commission financière maintient sa proposition.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. La parole est à la Commission financière forte de toutes ces informations.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Je remercie le Conseil communal pour toutes ces informations intéressantes. Le souci de la Commission financière était, lorsqu'elle a lu « révision du PAL », que la Commune se lance dans un nouveau développement effréné qu'elle vient à peine de terminer dans d'autres quartiers. Le moment n'est pas venu de se lancer dans ce genre de développement. Par contre, s'il s'agit bien d'une affaire dans les circonstances que M. Perroud a expliquées, la Commission financière peut se rallier à la proposition du Conseil communal.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Les membres du Conseil général ont la parole pour d'autres points de ce chapitre. Personne ne demande la parole.

### *Chapitre 8 Economie*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 9 Finances et impôts*

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Je répète que nous avons estimé les rentrées fiscales le plus objectivement possible, mais il subsiste quand même un point d'interrogation relatif à la conjoncture concernant l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Nous avons également diminué le poste ayant trait à la contribution immobilière

900.402 ; suite aux rentrées perçues, nous avons constaté qu'on devait être moins optimiste sur cet objet.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous avons terminé le budget de fonctionnement. Si la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au budget de fonctionnement par nature. Je rappelle que ce budget ne fera pas l'objet d'un vote en tant que tel, puisqu'il regroupe, dans une autre logique, les mêmes chiffres que ceux qui ont été présentés et discutés dans le budget précédent. Y a-t-il malgré tout des remarques ?

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### Budget des investissements

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je rappelle que la présentation du budget des investissements n'a qu'une valeur informative. Pour être accepté, chaque dépense envisagée devra en effet faire l'objet en temps voulu d'un message particulier du Conseil communal au Conseil général.

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### **5.4. Vote final du budget de fonctionnement et des investissements**

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous allons passer au vote d'ensemble du budget de fonctionnement 2009 qui, je le rappelle, concerne uniquement le budget de fonctionnement qui a été largement discuté.

Avant de procéder au vote, certains membres du Conseil général souhaitent-ils formuler d'éventuelles remarques finales ?

**M. Samuel Grenier**, Conseiller général. Au vu des multiples modifications qui sont apparues au sein de ce budget, serait-il possible, en cas d'acceptation par le plénum, qu'on ait un résumé des diverses modifications par exemple comme la feuille qu'on a reçue ce soir du Conseil communal avec la nouvelle mouture. Cela permettrait d'avoir une lecture rapide du budget qui a été effectivement voté, même si chacun a inscrit des annotations dans son propre budget.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Le Conseil communal peut-il répondre favorablement ?

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Je pense que c'est une proposition qui peut être utile à tous.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Avant qu'on passe au vote, je souhaiterais réunir très rapidement la Commission financière pour préavisier le budget tel que modifié, puisqu'on ne l'a pas encore fait formellement.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. D'accord. Avant d'interrompre la séance, y a-t-il encore des interventions ?

**M. Julien Chavaz**, Conseiller général. Mon interpellation concerne le groupe socialiste. J'ai une petite gêne à la fin de l'examen de ce budget. J'ai l'impression que l'ensemble des groupes a pris ses responsabilités. Certains pensant qu'il s'agissait d'aller plutôt dans la direction de réduire les dépenses, d'autres, comme le groupe PCS/MO, de proposer une augmentation d'impôts, en tout cas d'ouvrir le débat à ce sujet. Etant donné que le groupe socialiste a refusé l'ensemble des propositions de la Commission financière, sans doute avec d'excellents arguments, j'aimerais l'interpeller maintenant pour savoir si on a raté le moment où le groupe amenait ses solutions, s'il n'y avait pas de solution ou si ses solutions seraient amenées plus tard. J'ai l'impression d'avoir un manque dans le débat d'ensemble qu'on a eu.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Je vais répondre très rapidement. Le groupe socialiste soutient la politique du Conseil communal visant à dire qu'on peut arriver à améliorer la situation, sauf qu'on ne peut pas exiger un budget équilibré après deux ans. On en tirera les conséquences dans le futur. Pour l'instant, nous partons du principe qu'un effort doit être fait et qu'on ne peut pas non plus agir trop vite sans avoir vu les conséquences des

différents budgets et comptes. Nous soutenons totalement la politique du Conseil communal qui vise à économiser de façon ciblée et intelligente, tout en essayant de trouver d'autres revenus qu'en augmentant les impôts.

**M. Charles Ridoré**, Conseiller général. Mon intervention n'est pas une réponse à M. Chavaz. On a passé plus de 4 heures à discuter du budget pour économiser peut-être CHF 250'000 à 300'000.-. Ce n'est pas négligeable, mais je pense qu'on a discuté de beaucoup de choses à l'occasion du budget. On aurait peut-être dû ou pu le faire à d'autres moments. Est-ce qu'on pourrait imaginer, l'année prochaine, avoir un moment au Conseil général pour aborder la question de fond sur la politique financière qu'on veut au niveau de la Commune, pour éviter de remettre cette discussion à l'occasion du budget. Si on commence à s'envoyer des fions comme ce soir, on pourrait se demander finalement si à l'occasion des budgets on ne règle pas aussi des questions plus politiques. On peut le faire dans un débat général, mais je ne trouve pas correct non plus qu'on doive le faire à l'occasion d'une séance comme celle-ci.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. J'allais le dire à la fin de la séance, mais l'occasion se présente. Le 3 juillet passé, un certain nombre de Conseillers généraux ont fait des propositions. Nous avons dit que nous allions aborder ces différentes questions en-dehors de la gestion du budget et des comptes et je relis la déclaration de Nicolas Buntschu : « Quel est le seuil minimum de santé financière, dans le budget et les dettes, pour que la Commune puisse à nouveau investir plus que le strict minimum prôné actuellement ? Quels critères peuvent être fixés ? Quand est-ce que ce seuil pourrait être atteint ? Et quelles mesures pourraient permettre de l'atteindre ?

Cette discussion ne devrait en aucun cas se résumer à une simple discussion de budget, mais doit être une discussion sur la stratégie à adopter ces prochaines années, en tenant notamment compte de l'augmentation de la population, de la construction éventuelle d'une nouvelle école, etc. ».

Voilà la suggestion qui avait été faite. Je rappelle que le Bureau a décidé d'empoigner ce genre de demandes et de ne pas les laisser lettre morte. Nous y donnerons suite et nous le confirmons aujourd'hui. Y a-t-il d'autres remarques avant l'interruption de séance ?

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. En toute cohérence avec ce que nous avons dit en début de soirée en relation avec la demande de renvoi, nous refuserons le budget 2009 tel



qu'il a été présenté maintenant. Nous voulons que le Conseil communal fasse une réflexion claire ; c'est le rôle de l'exécutif de faire une réflexion à cet égard.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Encore une intervention ? Nous avons bien compris qu'avant de se prononcer, la Commission financière souhaite se réunir brièvement pour nous donner son point de vue. Nous attendons donc son retour.

*La séance est interrompue quelques minutes.*

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous sommes tous pendus aux lèvres du Président de la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. N'exagérez surtout pas, ce n'est qu'un modeste préavis. Nous avons fait l'addition des bouts de chandelles et nous sommes arrivés à un cierge de CHF 273'500.- malgré tout d'économie sur le travail, à mon avis sérieux, de la Commission financière. Le budget, tel qu'il nous était proposé avec un déficit de CHF 1'474'000.-, tenait déjà compte d'une réduction de CHF 100'000.- pour le terrain de football qui passe en investissement. Il reste une réduction de CHF 173'500.-. Le déficit 2009 budgétisé sera d'environ CHF 1'370'000.-.

La Commission financière souhaiterait, peut-être dans les années futures, que le message du Conseil communal soit plus étayé sur certains points sensibles. On a entendu des explications intéressantes ce soir, peut-être eût-il fallu les avoir avant. La Commission financière est aussi ouverte à d'autres modes de travail avec le Conseil communal en vue de la préparation du budget et de séances comme celle de ce soir, étant bien consciente que cela impliquera encore un surcroît de travail. Ceci dit, la Commission financière préavise positivement le budget tel qu'il a été voté ce soir suite aux discussions nourries et intéressantes.

M. François Page quitte la séance.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il encore une dernière intervention ? Non. Nous avons donc tous les éléments en mains pour prendre une décision la plus adéquate possible.

Celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2009 sont priés de l'exprimer en levant la main.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Au nom du Conseil communal, j'anticipe le vote et je vous remercie d'avoir accepté ce budget et de la confiance que vous nous témoignez. Les débats ont été nourris. Je remercie également la Commission financière d'avoir accepté de retirer certaines propositions. J'ai pris note des remarques relatives à la façon dont nous pouvons préparer différemment le budget. Il faut qu'on essaie de le faire le plus rationnellement possible. On a déjà évoqué les solutions permettant une circulation plus rapide des informations, en ce sens que les chefs de dicastères des services techniques puissent peut-être participer à une séance de la Commission financière. Pour nous, la difficulté avec le budget est que les chiffres cantonaux nous viennent très tard. On n'a pas tellement le choix. Dès l'an prochain, nous réfléchirons pour faire différemment et mieux. Je réitère mes remerciements.

***Le budget 2009 est accepté par 37 oui, 4 non et 2 abstentions.***

## **6. Divers**

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Il y a déjà des personnes qui souhaitent intervenir.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Pour la forme et pour qu'il n'y ait pas de souci par la suite, nous n'avons pas parlé du plan financier. Il eût fallu qu'on en parle. Pour ma part, je ne souhaite pas allonger la séance et je m'en accommode.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir concernant le plan financier ? Non. Je reviens donc sur les divers.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Notre groupe souhaite revenir sur la question du désormais célèbre chemin piétonnier du Platy, situé au sud du chemin de la ferme. En préambule, nous insistons sur le fait que nous nous distançons clairement des riverains à ce chemin ; notre but étant le maintien de ce chemin piétonnier en tant que tel.

Notre groupe a bien entendu les réponses qui ont été données par le Conseil communal lors des interventions posées par M. Marthaler et par moi-même. Même si, dans un premier temps, on pouvait se sentir rassuré (c'était d'ailleurs mes propres termes lors de la dernière séance), une nouvelle analyse de la situation faite dans notre groupe ne peut que laisser songeur face aux réponses qui nous ont effectivement été données.

Permettez-nous de montrer rapidement trois transparents. Le premier est le plan de situation ; je vous prie de prendre note que le chemin est ici, signalé dans l'Agenda 21 et indiqué comme piétonnier et cycliste. Le 2<sup>e</sup> transparent vous montre la situation des villas qui sont projetées. On retrouve ici le chemin ainsi que les bâtiments projetés. Dans le 3<sup>e</sup> transparent, on a le plan tel qu'il a été transmis au service des constructions par notre Commune, avec un préavis positif.

Permettez-moi, face à ce schéma, quelques remarques. Vous voyez le sentier public. La barrière de séparation prévue entre le sentier et la route d'accès aux villas est bien une barrière interrompue, précisant les endroits où les véhicules des villas vont entrer et sortir. Il est peu imaginable de pouvoir tourner avec une distance de 2,8 m voire 3 m. On voit ici exactement ce qui se passe : pour une voiture qui tourne, il est prévu un rayon de 4 m ; une voiture a en général un rayon de braquage de 10 m. On imagine que les propriétaires se déplaceront tous en vélo.

L'interdiction de circuler disparaît ; on aurait pour le moins pu envisager de la maintenir en mettant au minimum « bordiers autorisés ». Rien n'est prévu pour sécuriser cette sortie, on ne le voit pas ici mais le chemin piétonnier arrivera au bas de la route de la Ferme avec des véhicules qui entrent. La largeur d'accès est annoncée à 3 m. On est effectivement à 2.8 m, puisqu'il y aura une barrière pour laquelle une largeur de 20 cm est prévue et dont la forme n'a pas encore été formellement définie. Ce n'est manifestement pas suffisant en l'état. La largeur de 3 m est réduite à 2.8 m là où il y a des barrières en intermittence et à notre avis insuffisante pour permettre une circulation normale des véhicules de secours et de gros engins.

Manifestement, les informations qui nous ont été données dans la séance du 6 novembre n'étaient pas exactes ou insuffisantes. Notre groupe rappelle que le maintien de ce chemin piétonnier fait l'objet d'une pétition signée par 602 personnes qui, à ce jour, n'a reçu aucune réponse officielle de la part de notre Commune. Cela laisse songeur quant à la manière de gérer administrativement ce dossier.

En l'état, notre groupe veut donner aux services d'aménagement du canton un signal supplémentaire. Nous vous proposons une résolution qui contient une phrase : « Le Conseil général demande que le sentier public pédestre, appartenant au domaine public, situé entre la route du Platy 37c et le sud de la route de la Ferme 38, soit intégralement séparé en continu de la route d'accès aux villas projetées qui elles appartiennent au domaine privé, ceci afin de garder une sécurité absolue des piétons. ».

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je suis amené à soumettre cette résolution au vote, à moins qu'il y ait au préalable une intervention du Conseil général ou du Conseil communal.

**M. Raymond Pilloud**, Conseiller communal. Je souhaite compléter le rapport fait lors du dernier Conseil général, puisque M. Dietrich était déjà intervenu à ce sujet. Le Conseil communal a toujours voulu préserver et protéger ce chemin. Un chemin est fait pour être utilisé par les piétons. Nous avons essayé de comprendre le maintien de cette liaison piétonne avec le développement de la zone sud de ces villas pour trouver une solution qui ne préterite pas le promeneur mais qui permet aussi à ces futurs constructeurs de pouvoir accéder à leur maison dans les meilleures conditions. On l'avait signalé et cela fait partie du préavis du Conseil communal.

Enfin, le chemin sera en tout temps préservé. Il sera pourvu d'une bordure empêchant le véhicule de reculer sur le chemin piéton. Une clôture sera réalisée entre le domaine public et le domaine privé, clôture qui est effectivement interrompue sur le plan de l'architecte, mais qui doit encore être soumise à nos services techniques pour approbation. Cela fait partie du préavis du Conseil communal. Il est vrai que la situation dans ce secteur est une situation privée d'accès aux immeubles et je pense qu'on donne toutes les garanties pour protéger le chemin piéton.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Permettez-moi cette fois de ne pas du tout être rassuré par les réponses données. Objectivement, le plan montre bien que la sécurité des piétons n'est pas garantie à ce niveau-là. Il faut se rendre compte qu'un véhicule, tel que je l'ai montré, sortira d'une place de parc en marche arrière. Si un piéton ou des vélos - il y a beaucoup d'enfants, de vélos et des personnes âgées qui viennent se promener des Martinets jusque-là - passe sur le chemin, la visibilité du véhicule qui recule de la place de parc n'est pas suffisante. Je ne vois pas comment il y a possibilité de mettre ensemble, à moins de faire une zone de rencontre, mais en l'état ce n'est pas ce qui est prévu. Ce chemin est actuellement piétonnier, exclusivement dévolu aux piétons et aux vélos et je ne vois pas pourquoi on ferait un compromis vis-à-vis des promoteurs, alors qu'ils ont effectivement une autre possibilité d'accès notamment par le sud, qui est plus chère pour eux, certes, mais ma foi la situation est ce qu'elle est. Notre groupe demande au Conseil général que ce chemin reste exclusivement piétonnier, sans compromis vis-à-vis des promoteurs.

**M. Raymond Pilloud**, Conseiller communal. Je vous ai bien entendu. Le Conseil communal a fait sien le fait de séparer les deux choses : un chemin piéton qui appartient aux piétons et des accès privés qui sont utilisés par des privés.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Il ne faut pas être de mauvaise foi comme ça. On ne peut pas dire que l'accès piéton est complètement garanti, lorsqu'on met des barrières par intermittence autorisant des véhicules à reculer sans visibilité. Ce n'est pas sérieux de dire que c'est sécurisé. D'autre part, je ne vois pas pourquoi il y a un tel débat dans le sens où, je le répète, un autre accès est possible. Le préavis qu'a donné la Commune en date du 27 octobre est positif vis-à-vis du service de l'aménagement.

**M. Raymond Pilloud**, Conseiller communal. Tout à fait. Le Conseil communal a transmis le dossier avec un préavis favorable à la réalisation de ces villas et des accès à ces villas privées, assujetti des réserves du maintien du chemin et de sa protection même pendant l'étape de travail. Le Conseil communal a tenu compte du chemin piéton. Nous ne voulons pas sacrifier un chemin comme cela pour le plaisir. Si on a réalisé ces chemins à la belle époque, c'est bien pour les maintenir. Cela permet quand même à des gens de venir habiter ces zones qui sont des zones prévues pour le développement. Quant à l'accès par le sud, je crois que c'est un faux projet. Chacun dans ce quartier a trouvé des accès convenables, y compris dans les dernières constructions. On doit aussi garantir à ce secteur des accès convenables et je dirais normaux.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Il y a manifestement désaccord sur la manière de percevoir le problème. D'une part, il y a des pétitionnaires qui sont relayés par certains membres du Conseil général et, d'autre part, il y a l'explication de M. Pilloud. J'aimerais écouter d'autres interventions.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère générale. Avant de pouvoir me prononcer sur le fond du problème, j'aimerais avoir une réponse concernant la procédure. Que dit notre règlement au sujet de ces résolutions ? Quelle est leur valeur ? Peut-on réellement voter sur une question qui arrive soudainement à l'ordre du jour ? Je n'en suis pas certaine, j'aimerais donc avoir une réponse formelle.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je peux vous éclairer en citant le règlement du Conseil général.

## Art. 55 Résolution

<sup>1</sup> Le Conseil général peut voter des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.

<sup>2</sup> Le Conseil général vote séance tenante sur les propositions de résolution après discussion à ce sujet. En se prononçant sur une résolution, le Conseil général propose également le mode de communication et les destinataires éventuels de la résolution. Si la proposition de résolution mérite examen, la séance est suspendue, le Bureau préavise la proposition qui est ensuite soumise au vote du Conseil général.

Il y a deux choix : soit on estime que la proposition est claire et elle peut être soumise au vote sans passer par les différentes étapes que je vous ai présentées, soit on renvoie le message au Bureau qui le traite dans une séance ultérieure. D'accord. Je pense, quant à moi, qu'on peut la mettre au vote et la manière de vous exprimer montrera l'importance que vous y apportez. Une résolution n'a qu'une valeur déclarative, je le répète, ce n'est pas un texte contraignant que l'on traite.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. J'aimerais donner rapidement mon avis sur la résolution et sur la suite à y donner. Je vous lis la réponse de M. Pilloud à la question que j'avais posée à ce sujet lors de la dernière séance : « Entre les deux parties, le Conseil communal a exigé une rupture physique qui ne permet pas à la voiture d'enjamber cette partie. Toutes les assurances sont données et il faut aller sur place pour se rendre compte que l'accès par le sud ne tient pas la route ».

Il n'y a aucun problème à accepter cette résolution, parce que le Conseil communal nous a déjà assuré qu'il y aura une division continue entre ce chemin et l'accès privé. Je ne vois pas où est le problème. La résolution ne dit rien d'autre. Le Conseil général peut l'accepter, parce que c'est ce qu'on nous a déjà dit lors de la dernière séance. J'ai été moi-même sur place, pas pour regarder l'accès au sud, mais pour regarder la situation et s'il y a une séparation intégrale cela va être très serré. Je peux vous confirmer que la carrosserie en-dessous des Daillettes aura du travail, parce que les voitures auront pas mal de problèmes à sortir de leur garage et vont éventuellement toucher la séparation qui sera faite.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Vous invitez donc à soutenir cette résolution. Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet ?

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Le but de notre résolution est de donner formellement le message au Conseil communal que ce chemin doit rester tel qu'il nous a été décrit lors de la dernière séance.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Vous êtes en train, à travers cela, de relayer les pétitionnaires. Passons à l'action. Vous avez la résolution sous les yeux, je ne vais pas la relire.

Celles et ceux qui acceptent la résolution telle que proposée sont priés de le manifester en levant la main.

***La résolution est acceptée par 26 oui, 4 non et 12 abstentions.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous continuons les divers.

**Mme Corinne Fässler**, Conseillère générale. Nous avons soulevé brièvement le sujet tout à l'heure, mais je voudrais revenir à l'entrée en vigueur d'une 2<sup>e</sup> année d'école enfantine. J'aimerais aborder le Conseil communal sur quelques questions.

1. Quand la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine sera-t-elle introduite à Villars-sur-Glâne, puisque dès 2009 la Commune participera au pot commun ?
2. Etant membre de la Commission scolaire, j'ai été amenée à être responsable cette année des classes enfantines et j'ai relevé l'inquiétude des enseignantes enfantines et leurs soucis légitimes d'être informées des intentions de la Commune. Seront-elles consultées avant l'établissement d'un planning pour Villars-sur-Glâne ? Comment cette 2<sup>e</sup> année d'école enfantine sera-t-elle structurée par rapport aux répartitions des élèves, nombre de jours de classe hebdomadaire ?

Après ces petites réflexions, j'interpelle le Conseil communal de nous donner réponse lors du Conseil général du 5 mars 2009.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Pierre-Alain Bossel**, Conseiller général. Je suis intervenu à différentes reprises pour signaler que le parcage à Bel-Air rendait pratiquement inaccessible le sentier entre Bel-Air et le Grand-Pré. C'est devenu de mal en pis, parce qu'il y a maintenant des voitures dans le pré, qu'elles ont bien labouré, et quand vous voulez passer avec une poussette, un vélo ou à

ped, c'est la gadoue garantie. Je ne sais pas si la peinture est vraiment trop chère dans notre Commune - il faudra peut-être voter un crédit spécial, je prendrai contact avec la Commission financière pour qu'elle ne soit pas trop dure -, mais il y a des mesures à prendre pour rendre ce sentier accessible.

De plus, je croyais qu'un cul-de-sac, dont le seul accès était une rue 30 km/h, était également régi par le règlement des 30 km/h de la route d'accès. Or, Bel-Air fait l'objet, depuis que Fort St-Jacques a été mis à 30 km/h, d'un passe-droit complètement squatté par au moins 30 voitures d'employés Amag, parce qu'Amag n'a pas de place de parc pour ses employés, et ceci au mépris des limitations de parcage qui régissent la rue 30 km/h. Je ne sais pas s'il y a des particularités. J'aimerais savoir si on mettra de l'ordre dans ce coin, en commençant par permettre un accès à peu près correct à ce passage très pratique pour piétons et cyclistes.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il une réponse du Conseil communal ?

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Pour répondre à M. Bossel, le Conseil communal prend acte de ce qui a été dit et regardera la chose. Une réponse sera donnée lors du prochain Conseil général.

Puisque j'ai la parole, je comptais intervenir pour expliquer un peu la politique du Conseil communal, à qui l'on reproche de manquer de vision d'avenir dans l'utilisation des finances, mais vu l'heure avancée, je vous réserverai mon intervention en primeur pour les séances de l'année 2009.

Je voudrais néanmoins saisir l'occasion pour vous dire que nous avons eu une séance extrêmement fructueuse ce soir. Nous avons beaucoup travaillé et je crois que l'esprit y était. La Commission financière d'abord, le Conseil général ensuite ont pris la peine d'examiner le budget avec beaucoup d'attention, ce qu'a fait aussi le Conseil communal. Je tiens à dire que je suis tout à fait ravie de voir que les choses se sont passées dans un bon esprit. Il n'y a pas eu de dégénérescence de la question. Le Conseil communal était tout à fait sensible au fait que nous allons dans des années très difficiles. Nous comptons sur la confiance qui doit nous être octroyée, car je pense que nous avons démontré jusqu'ici que nous voulions vraiment faire toute la transparence sur tous les points et nous comptons beaucoup que celle-ci puisse continuer à être utilisée dans nos rapports multilatéraux. Nous comptons aussi que le Conseil général puisse nous donner la possibilité de mener notre politique à terme et puisque nous sommes en fin d'année, permettez-moi de vous souhaiter à vous,



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, tous mes vœux pour d'excellentes fêtes de fin d'année malgré la morosité ambiante et pour vous donner rendez-vous l'année prochaine.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci. Nous sommes arrivés au terme de notre séance. En conclusion de cette année politique, je tiens, moi aussi, à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre participation active et constructive en faveur de notre communauté villaroise.

Je souhaite à chacune et à chacun et à ceux qui vous sont proches de belles fêtes de fin d'année. Je vous adresse tous mes vœux de profondes satisfactions durant l'année 2009.

Je remercie enfin tout particulièrement celles et ceux qui, durant l'année qui s'achève, ont organisé à la perfection les parties officielles et récréatives de nos diverses soirées. Je ne résiste pas au plaisir de les citer :

- Vanco Manusev, le concierge apprécié de notre salle de la Grange
- Philippe Monney, l'homme sans lequel toute communication peut s'avérer problématique
- Myriam Sciboz et Patricia Roulin, les secrétaires de l'ombre de nos procès-verbaux
- et enfin, Emmanuel Roulin et Martine Stritt, nos incontournables secrétaires communaux.

Comme il s'agit de la dernière réunion de l'année, j'invite toutes les personnes présentes ce soir à partager le traditionnel apéritif agrémenté d'une petite agape.

La séance est levée à 23h45.

#### **AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

**Le Secrétaire**

**Le Président**

Emmanuel Roulin

Pierre-Yves Moret